

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 196

MONTRÉAL, LE JEUDI 22 AOÛT 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

Vendre son stéthoscope au diable

Par une faible marge, les médecins canadiens ont refusé *in extremis* cette semaine de se mouiller les premiers dans la marre trouble de la privatisation du système de santé. Mais le débat n'est pas clos, car ceux qu'on croyait fin prêts à ouvrir une brèche dans le système de santé public canadien appellent déjà les autres partenaires sociaux à se mettre à table lors d'un débat national qui se ferait à l'échelle du pays. Les médecins, comme les politiciens, craignent comme la peste d'être affublés du titre de fossoyeurs du régime de santé. Qui donc fera le premier pas?

Refoulés de justesse cette semaine lors de l'assemblée générale de l'Association médicale canadienne (AMC), les élan en faveur de la privatisation ne datent pas d'hier. Depuis 1987, l'idée de «redéfinir» l'universalité des soins de santé dort dans les cartons de l'organisme qui regroupe les médecins des dix provinces. Pour combattre l'explosion des coûts du système, on avait, à cette époque, commencé timidement à suggérer que le patient puisse assumer lui-même certains soins jugés non nécessaires au plan médical. Mais ce n'est que l'an dernier, attisée par la tourmente soulevée par une marée de compressions, que l'idée a de nouveau refait surface, dans une version cette fois autrement moins timorée. Sans ambages, on s'en prenait à la vache sacrée que représente le système de santé public dans l'esprit de plus d'un Canadien.



Isabelle Paré

Dans une proposition qui a fait date, l'association médicale prônait ni plus ni moins le libre choix pour les patients et faisait de la privatisation l'un des plats de résistance de son grand bivoac annuel. Pour soulager le système public, pourquoi ne pas permettre à ceux qui en ont les moyens de payer pour obtenir des services de santé dans un système de santé parallèle?

Les opposants à la privatisation ont alors soutenu que tout pas dans cette direction creuserait inévitablement la tombe du système de santé public, que les plus pauvres n'auraient plus droit qu'à un système sous-financé, que les meilleurs médecins auraient déjà fui en quête de meilleures conditions de travail.

Dans l'émoi, la proposition fut battue l'an dernier par seulement 20 voix, laissant aux tenants de la privatisation tout le loisir de revenir en force cet été avec une nouvelle proposition de leur cru.

Bien qu'au Québec l'idée ne soulève pas les passions de la confrérie médicale, les médecins de Colombie-britannique et d'Ontario en sont devenus les porte-étendards jusqu'à la semaine passée. Harcelés par le gouvernement Harris, qui a plafonné leurs salaires et réduit les dépenses de santé, les médecins ontariens se disent même prêts à faire la grève pour que cessent les compressions dans le système de santé. Dans leur colère, les médecins voient en la privatisation la seule porte de sortie pour éviter l'effondrement de ce qui reste de leur réseau public et l'exode de plusieurs de leurs collègues médecins vers l'Eldorado américain.

Il fallait entendre cette semaine les médecins albertains décrire avec force cette semaine le marasme vécu dans certains hôpitaux et cliniques de leur province pour recruter des adeptes à leur proposition de privatisation.

Or, les médecins ont vite été ramenés à la réalité par leur président qui a compris que tout le débat sur la privatisation est devenu éminemment politique, bien plus qu'économique. Toute tentative visant à égratigner le sacro-saint régime de santé public ne ferait que le jeu du gouvernement fédéral qui, encore cette semaine, continue de jouer les vierges offensées quand on ose parler de remettre en question l'universalité du régime.

Il n'y avait qu'à entendre le ministre de la Santé, David Dingwall, réaffirmer cette semaine devant les membres de l'AMC que l'intégralité du système de santé public constituait «l'essence même» de ce que constitue le Canada, pour comprendre que l'argument économique n'a rien à voir dans le débat. Bien conscient que les sondages démontrent que 60 % des Canadiens s'opposent à toute forme de privatisation de leur système de santé, le ministre Dingwall a même joué du violon en ajoutant qu'abandonner les valeurs qui ont présidé à la création du régime de santé canadien équivaudrait à «perdre notre âme».

Pas question de vendre son âme au diable, surtout à quelques mois d'une nouvelle élection fédérale. Stratèges, eux aussi, les médecins ont choisi de ne pas s'offrir en pâture en donnant au gouvernement un bouc émissaire de choix lui permettant d'entourner son refrain sur les valeurs sociales canadiennes. Or, tout le monde sait que les caisses du gouvernement fédéral ne lui permettent pourtant plus longtemps de jouer les intégristes en ce qui a trait à l'universalité du système de santé. En deux ans, le gouvernement fédéral réduira de 7,5 milliards ses paiements de transferts aux provinces destinés à l'éducation et à la santé. Que ce débat fasse autant jaser et divise la profession médicale fait bien l'affaire d'Ottawa, refoulant dans l'ombre son financement et les ratés dans la gestion et l'administration du système.

Privatiser ou pas. Est-ce vraiment là la seule réponse à apporter pour panser les plaies du système de santé?

MONTRÉAL

Rétablir le péage pour financer la taxe régionale, dit Forcillo

PAGE A 3



ÉCONOMIE

Espoir de survie pour La Presse Canadienne

PAGE B 2

LES RÉGIONS

L'UQAT inaugure ses nouveaux pavillons

PAGE B 1



La Commission doute du leadership de Boyle

Le général a songé à se retirer momentanément de ses fonctions de chef d'état-major

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Ottawa — La Commission d'enquête sur la Somalie s'est interrogée hier sur l'aptitude du chef d'état-major, le général Jean Boyle, à diriger les Forces armées canadiennes après qu'il eut admis avoir violé l'esprit de la Loi d'accès à l'information.

Le chef d'état-major avait reconnu la semaine dernière avoir violé l'esprit de la loi lorsqu'il n'avait pas informé un journaliste de la CBC que les documents qu'il recherchait avaient été rebaptisés au début de 1994. Le général s'était excusé et avait affirmé qu'il n'avait pas violé intentionnellement la loi.

Un officier avait révélé en mars dernier que ce chan-

gement de nom faisait partie d'un plan pour empêcher les journalistes d'avoir accès à des documents puis pour les détruire. Le colonel Geoff Haswell, qui était directeur militaire du département des Affaires publiques de la Défense nationale à cette époque, avait déclaré que ce plan avait été ourdi par le général Boyle, alors sous-ministre adjoint aux communications, l'ancien chef d'état-major, le général John de Chastelain, et l'ancien sous-ministre, Robert Fowler.

Cependant, le général Boyle a toujours nié avoir eu vent de ce plan. Mardi, le chef d'état-major avait jeté le blâme sur ses subordonnés pour ne pas l'avoir informé qu'ils avaient falsifié des documents avant de les re-

VOIR PAGE A 8: BOYLE

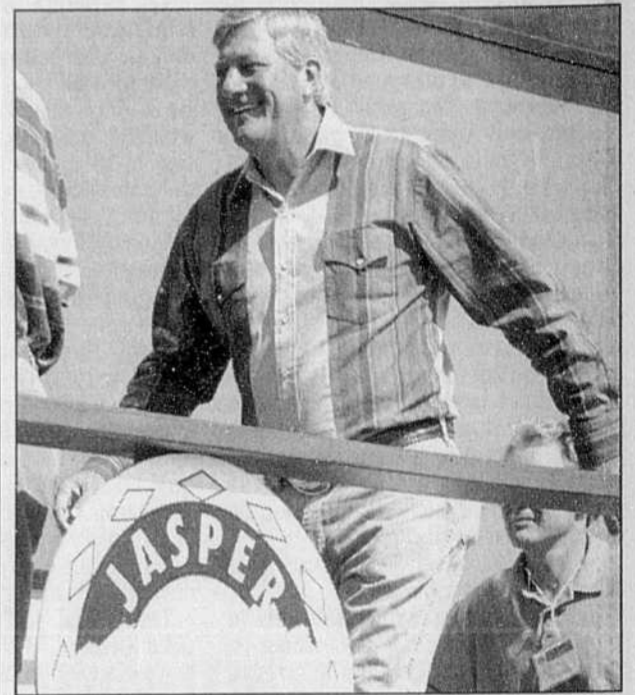


PHOTO PC

Le premier ministre ontarien Mike Harris a pris le train hier en compagnie des autres premiers ministres provinciaux du Canada anglais à destination de Jasper. All aboard!

Solidarité avec les sans-papiers



PHOTO AP

À L'APPEL de la gauche, des milliers de manifestants ont entouré hier l'église Saint-Bernard, à Paris, en appui aux 300 Africains sans papiers qui y sont réfugiés depuis 54 jours. Le gouvernement français — le premier ministre Alain Juppé a interrompu ses vacances pour rentrer d'urgence à Paris — a finalement accepté hier d'engager le dialogue avec ces Africains — une dizaine observent une grève de la faim — dont le geste a soulevé un débat national sur l'immigration illégale et le traitement des immigrants. Voir nos informations en page A 5.

Université de Montréal

La faculté de médecine annule *in extremis* l'initiation des nouveaux étudiants

Propos scabreux et de mauvais goût étaient au menu

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La traditionnelle initiation des nouveaux étudiants en médecine a été annulée *in extremis* hier par la faculté de médecine de l'Université de Montréal, après que cette dernière eut pris connaissance de chansons scabreuses, d'un goût plus que douteux, que les organisateurs avaient pressés les futurs médecins d'apprendre. Ce n'est qu'hier que les responsables de la faculté de

médecine ont été informés d'un envoi postal effectué la semaine dernière par les organisateurs de l'initiation auprès de tous les étudiants admis en année préparatoire, contenant des propos fort douteux. Pour tromper la vigilance des futurs initiés, les organisateurs ont même utilisé pour leur texte un papier portant l'en-tête officiel de la faculté, signé de noms fictifs, pour inciter les étudiants à se présenter à l'initiation en pensant

VOIR PAGE A 8: INITIATION

Conférence des premiers ministres

L'Alberta donne le ton et montre les poings

Le «train de l'unité» entre en gare; Lucien Bouchard lui a préféré l'avion

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Jasper — Le premier ministre albertain Ralph Klein veut à tout prix que le gouvernement fédéral cesse de dicter aux provinces leur ligne de conduite dans la gestion des programmes sociaux au Canada et de définir des normes nationales. Il a donc proposé à ses homologues de s'entendre entre eux pour prendre la place d'Ottawa.

C'est donc à cette lourde tâche que les premiers ministres réunis au pied des Rocheuses dans le parc national de Jasper vont se consacrer à compter d'aujourd'hui.

Le document de base qui sera utilisé par les chefs de gouvernement en l'absence du grand frère fédéral, est le rapport rendu public en décembre 1995 intitulé *Conseil des ministres [fédéral] sur la réforme et la refonte des politiques sociales* vigoureusement dénoncé entre autres par le premier ministre québécois Lucien Bouchard.

Dès mardi, le premier ministre Klein a entrepris sa croisade en suggérant carrément que le pouvoir d'établir des normes nationales dans le secteur de la santé que veut conserver Ottawa lui soit retiré et remplacé par ce qu'il appelle des normes nationales établies à partir des

VOIR PAGE A 8: ALBERTA

■ Brassard dénonce le «paternalisme» d'Ottawa (page A 4)

LE MONDE

Tchéchénie: le général Lebed conclut une trêve

PAGE A 5

Les chaînes de l'esclavage enfantin

Des bars de Patpong aux ghettos d'Amérique, plusieurs millions d'enfants prostitués

La Belgique enterre aujourd'hui Julie et Melissa, deux petites victimes de Marc Dutroux, et mobilise de gros moyens techniques et humains pour fouiller les nombreuses maisons du «monstre de Charleroi» et retrouver deux adolescentes, An et Effe, enlevées il y a tout juste un an. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont attendues pour la messe célébrée en la basilique Saint Martin de Liège. Plusieurs dizaines de tentatives d'enlèvements d'enfants pourraient être imputées à Marc Dutroux, a annoncé hier la radio belge Bel-RIL. La justice belge continue de privilégier la piste d'un réseau pédophile aux ramifications internationales dans lequel Marc Dutroux serait un intermédiaire.

JEAN PIERRE LAGELLIER
LE MONDE

Chaque année, un million d'enfants — c'est-à-dire des mineurs de moins de dix-huit ans selon la définition des Nations unies — sombrent dans la prostitution. Ce

seul chiffre justifie amplement la réunion à Stockholm, du 27 au 31 août, du premier Congrès mondial «contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales». L'intitulé de cette réunion est

délibérément assez large pour englober toutes les formes de commerce du sexe: trafic et vente d'enfants, prostitution proprement dite, tourisme sexuel, pédophilie, pornographie.

Les organisateurs tiennent l'exploitation sexuelle des enfants pour l'une des pires formes de l'esclavage contemporain. Dans la plupart des cas, le mot ne semble pas abusif. Des bars de Patpong, le quartier chaud de Bangkok, aux trottoirs du Brésil, des ghettos d'Amérique aux bordels de Bombay, les enfants prostitués ont perdu prise sur leur destin.

Maltraités, malades, endettés, exploités, drogués, ils n'ont — sauf miracle — aucune chance de briser leurs invisibles chaînes ni d'échapper, le plus souvent, à une mort d'adolescent.

Certaines des fillettes enlevées à l'âge de dix ou douze ans — et parfois moins —, dans les villages

VOIR PAGE A 8: PROSTITUTION

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB6
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeA5
- Mots croisésB6
- Les sportsB5

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé et chaud.
Brumeux le matin.
Max: 29



Québec
Ensoleillé.
Max: 27

Détails en B 4

• LES ACTUALITÉS •

Petites centrales

Le projet du rapide Deschênes pourrait bien être enterré

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'approbation prochaine par le ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF) du projet de petite centrale dans le rapide Deschênes, en face d'Aylmer, dans l'Outaouais, pourrait bien provoquer son enterrement, a expliqué hier le porte-parole d'Hydro-Québec, Steve Flanagan.

Cette conclusion plutôt paradoxale à laquelle en vient Hydro-Québec s'explique par le jeu complexe des dispositions du contrat signé en 1994, en vertu duquel Hydro-Québec s'engageait à acheter de GMT Hydrovolt pendant 20 ans l'électricité de ce projet de 4,7 MW. Le porte-parole d'Hydro-Québec a reconnu, comme l'expliquait hier *Le Devoir*, qu'effectivement l'avis d'annulation de ce projet avait été égaré, ce qui pourrait compliquer mais pas rendre impossible la tâche de la société d'État si elle veut démontrer qu'elle a vraiment enclenché l'annulation de ce contrat en janvier.

«On va la trouver [cette preuve] ou aller devant les tribunaux.»

Le porte-parole hydro-québécois va plus loin et estime que désormais, ce document est devenu inutile au plan juridique car le sort de ce dossier, dit-il, dépend de la date qui apparaîtra sur le certificat d'autorisation du ministre de l'Environnement et de la Faune, s'il donne le feu vert au projet.

«Si le MEF, dit-il, n'émet aucun certificat d'autorisation au projet de GMT, le dossier est clos. Deuxième possibilité: si le MEF donne un permis ayant un effet juridique remontant au mois de mars dernier, le projet ira de l'avant. Mais s'il émet un certificat d'autorisation daté de cette semaine ou de la semaine prochaine, pour nous, ce sera trop tard et le dossier sera clos.»

Pour comprendre ce paradoxe, il faut d'abord savoir que le contrat liant Hydro-Québec et GMT Hydrovolt

prévoyait que ce promoteur devait obtenir du MEF un certificat d'autorisation avant le début de l'année, à défaut de quoi, sur signification d'un avis de défaut, il jouissait d'un ultime délai de trois mois pour se conformer à cette exigence éliminatoire.

Or, explique M. Flanagan, devant l'évolution du dossier, GMT a demandé à la mi-décembre à Hydro-Québec d'étendre de trois mois la date limite du 30 décembre 1995. Hydro-Québec a refusé, par télécopie et lettre certifiée, le 18 janvier 1996, d'accorder le délai demandé, ce qui, automatiquement, accordait trois mois additionnels à GMT pour obtenir l'autorisation requise.

La date limite devenait donc le 18 avril 1996.

Lors d'une rencontre au début d'avril, poursuit le porte-parole d'Hydro-Québec, le promoteur a semblé apprendre qu'on lui avait signifié un «avis de défaut» au début de janvier et qu'il lui restait 15 jours pour obtenir un permis de l'Environnement. C'est alors qu'Hydro-Québec a découvert qu'elle avait égaré la preuve de son envoi du 18 janvier.

Le 17 avril, soit 24 heures avant le délai limite, GMT s'est prévalu d'une autre clause du contrat qui enclenche un arbitrage: le promoteur conteste la décision d'Hydro-Québec, prise à la mi-décembre, de ne pas prolonger le contrat de trois mois additionnels et d'avoir plutôt enclenché au début de janvier la procédure de résiliation.

Le 28 juin, GMT demandait à la Cour supérieure d'obliger le MEF par bref de mandamus à lui émettre un permis ayant un effet rétroactif au 25 mars 1996. Ce fait semble corroborer l'interprétation d'Hydro-Québec selon laquelle toute autorisation gouvernementale portant une date ultérieure au 18 avril 1996 établirait que le promoteur n'a pas répondu aux exigences du contrat et que l'autoriser maintenant pourrait paradoxalement sceller son sort.

Les Premières Nations déboutées en Cour suprême

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour suprême du Canada a rejeté hier les prétentions des Premières Nations de la Colombie-Britannique selon lesquelles la Constitution leur confère le droit de vendre des poissons en dehors du système des pêches commerciales.

Des groupes de pêcheurs soulignent que la décision du plus haut tribunal au pays devrait mettre un terme aux politiques du gouvernement fédéral autorisant les autochtones à opérer un système parallèle de pêche commerciale.

Les porte-parole autochtones soutiennent toutefois le contraire. La décision de la Cour suprême, prétendent-ils, clarifie la preuve que les Premières Nations doivent présenter afin de prouver que leur droit n'a pas été annulé par un traité et que

les autochtones pêchaient à des fins commerciales avant l'arrivée des colons européens.

Ils s'attendent de plus à ce qu'Ottawa poursuive avec eux les négociations sur des ententes de pêche, ces négociations faisant partie des discussions sur l'ensemble des revendications autochtones en Colombie-Britannique.

Cette décision de la Cour suprême corrobore celle rendue précédemment par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique niant le droit à la bande Sto:lo de vendre ses prises. La Cour suprême a rendu son verdict après avoir entendu le cas de Dorothy Van der Peet, une amérindienne de la bande Sto:lo, reconnue coupable d'avoir vendu en 1987 dix saumons pris dans la rivière Fraser. Mme Van der Peet plaide que les droits autochtones l'autorisaient à vendre des saumons.

Monique Bégin étonne les victimes du scandale du sang

L'ancienne ministre soutient que les politiciens doivent assumer leur part de responsabilités

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Étonnées de prime abord, les victimes du scandale du sang contaminé se réjouissent tout de même de la décision de l'ancienne ministre fédérale de la Santé, Monique Bégin, d'assumer sa part de responsabilité dans l'affaire.

«Nous sommes très heureux, mais très surpris», a affirmé hier Durhane Wong-Reiger, présidente de la Société canadienne d'hépatite.

Toutefois, elle reste encore très déçue à l'égard de l'attitude de la Commission Krever sur le sang contaminé, qui a refusé d'appeler les hauts dirigeants gouvernementaux à témoigner. «Nous sommes encore furieux à l'égard de la Commission», a-t-elle souligné.

Le président de la Société des survivants de l'hépatite C, Jeremy Beaty, souligne pour sa part qu'il a «bondi de joie» en entendant la nouvelle. «Finalement, a-t-il dit, voici une politicienne qui est prête à se tenir debout, à en subir les conséquences et à faire preuve d'humanité plutôt que de se retrancher derrière le système de justice.»

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir récemment à la Commission Krever et dont le quotidien *The Globe and Mail* faisait état hier, l'ancienne ministre Bégin soutient que les politiciens doivent assumer eux aussi leur part de responsabilité dans le scandale et qu'on ne doit pas laisser aux bénévoles et aux fonctionnaires tout le poids de la faute. Elle affirme que sa décision de monter au front n'est pas seulement une «question d'éthique personnelle et d'intégrité», mais représente sa volonté d'être le reflet d'un principe fondamental du système gouvernemental canadien. «La notion de responsabilité ministérielle est la pierre d'assise de notre système de gouvernement exécutif [...] Les politiciens doivent être imputables [de leurs décisions] et, en conséquence, je suis prête à me joindre aux personnes «désignées» pour répondre aux requêtes de votre commission», écrit Mme Bégin, qui a été ministre de la Santé dans le cabinet libéral à la fin des années 70 et au début des années 80.

On estime que 1200 personnes, la plupart des hémophiles, ont contracté le virus du sida et 12 000 autres celui de l'hépatite C par l'intermédiaire de transfusions sanguines.

Vogue canoë

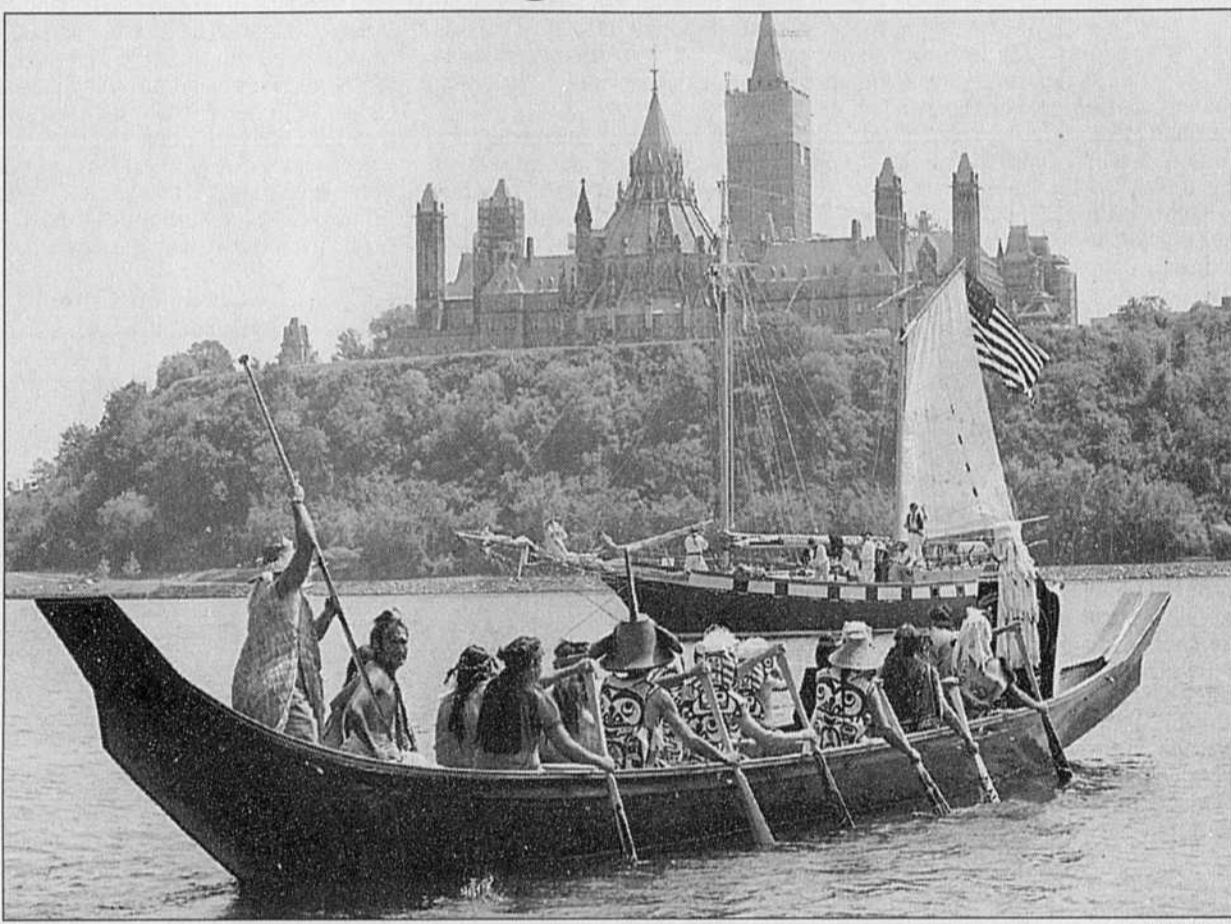


PHOTO PC

DES FIGURANTS amérindiens voguent à bord d'un canoë Kughit et s'approchent prudemment d'une réplique du voilier Lady Washington, derrière la colline parlementaire à Ottawa, à l'occasion d'une reconstitution historique illustrant une rencontre commerciale entre autochtones et Américains en 1789.

La communauté gaie se réjouit de l'arrestation d'un homme suspecté de meurtre

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le comité sur la violence contre les gays et les lesbiennes félicite la section des homicides du Service de la police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM) pour son travail dans l'enquête qui a mené à l'arrestation rapide d'André Lortie, le présumé meurtrier de Réal Halde.

M. Halde a été assassiné dans la nuit du 6 ou du 7 août dernier, à l'intersection des rues Atwater et Saint-Sulpice à Montréal — les enquêteurs n'ont pu déterminer précisément le moment de sa mort. Le présumé meurtrier âgé de 28 ans a été arrêté par la police le 15 août et des accusations de meurtre au deuxième

ont été portées contre lui le lendemain, au Palais de justice de Montréal.

La coordonnatrice du service qui vient en aide aux victimes (gais et lesbiennes) d'agressions, Claudine Metcalfe, a expliqué que c'est l'étroite collaboration entre la police et la communauté gaie de Montréal qui a permis l'arrestation rapide de l'individu.

Par le passé, a-t-elle souligné, les enquêtes policières piétinaient ou donnaient lieu à des arrestations dans des délais jugés excessivement longs par la communauté gaie. «Mais cette fois-ci, la police a fait un travail de qualité», a-t-elle dit.

Mme Metcalfe a indiqué que des bénévoles ont fait circuler un portrait-robot du présumé assassin dans

la communauté gaie. Cela a permis de l'identifier et de mener à son arrestation assez rapidement, explique-t-elle.

Elle a dit que le comité sur la violence contre les gays et les lesbiennes va par ailleurs adresser une lettre aux ministres de la Justice du Canada et du Québec, Allan Rock et Paul Bégin, pour leur demander d'appliquer la notion de crime haineux au cas de M. Halde, puisque son assassinat constitue «un cas classique et typique de crime haineux».

Le projet de loi C-41, qui entrera en vigueur le 3 septembre prochain, prévoit une clause au Code criminel relativement aux crimes haineux basés sur l'orientation sexuelle des victimes. Mme Metcalfe demande donc qu'on applique cette nouvelle clause au cas de M. Halde et cela, même si le projet n'a pas encore force de loi.

EN BREF

DÈCÈS D'UNE MILITANTE MOHAWK

(Le Devoir) — La grande militante Mohawk pour l'avancement des droits des femmes autochtones au Canada, Mary Two-Axe Early, est décédée hier matin à l'hôpital Katiry de Kanawake, à l'âge de 84 ans, où elle était hospitalisée depuis six mois. Née le 4 octobre 1911 à Kanawake, elle a combattu toute sa vie afin que les femmes autochtones ne soient plus victimes de discrimination et ne soient considérées comme des citoyennes de seconde zone. Elle a défendu sa cause en travaillant avec des groupes féministes et des groupes qui prônaient l'avancement des droits civiques. Elle fut par ailleurs une grande amie de Thérèse Casgrain, qui a lutté pour l'obtention du droit de vote pour les Québécoises, qu'elle obtint finalement en 1940. Ses nombreux efforts ont porté fruit puisque, en 1985, le projet de loi C-31 a amendé *The Indian Act* et a mis fin à la discrimination à l'endroit des femmes autochtones. Le projet de loi rétablissait le statut d'amérindien et le droit d'être membre à part entière d'une nation autochtone pour les femmes qui les avaient perdus parce qu'elles avaient épousé des non-autochtones. Mary Two-Axe Early est devenue la première femme autochtone qui a vu ses droits rétablis.

MANIFESTATION CONTRE LA BRUTALITÉ POLICIÈRE

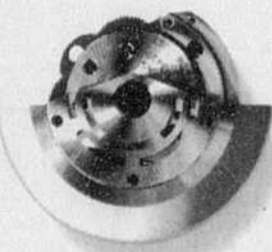
(Le Devoir) — Le Comité citoyen et citoyens opposés à la brutalité policière participera à la manifestation qui se tiendra samedi prochain à 14h, au parc Berri, afin de dénoncer l'arrestation de 70 personnes, le 29 juillet dernier. Elles furent détenues, en moyenne durant une période de neuf heures, pour avoir contrevenu au règlement municipal qui interdit à quiconque de se trouver dans un parc de Montréal entre minuit et 6 h. Le comité prétend qu'un mot d'ordre avait été lancé afin de donner un exemple à ceux qui voudraient défier le règlement municipal. Lors de la manifestation de samedi, des gens porteront des pancartes arborant les noms et les numéros de matricule de nombreux policiers qui selon le comité ont commis des actes de brutalité. Le comité soutient que ces actes de brutalité méritent d'être dénoncés au criminel. Dans ce but, le comité entend porter des accusations en vertu du Code criminel contre les policiers du SPCUM visés par la manifestation en utilisant le mode de la plainte privée. Le comité a déjà commencé à entamer des procédures judiciaires dans six dossiers.

DES AMALGAMES ACCEPTABLES

Ottawa — Après quatre années de réflexion, Santé Canada a finalement rendu son verdict, hier, sur les amalgames les plus couramment utilisés pour les obturations dentaires, soit ceux qui contiennent du mercure: il n'est pas nécessaire d'en recommander l'interdiction. Santé Canada fait valoir que ces amalgames ne représentent pas de dangers reconnus pour la santé. De plus, on avance que l'utilisation d'amalgames de remplacement imposerait un fardeau financier de taille pour les Canadiens. «Même si les amalgames dentaires constituent la source unique la plus importante d'exposition au mercure pour la moyenne des Canadiens, rien ne permet actuellement de prouver qu'ils nuisent à la santé de la population en général», a affirmé le Dr Philip Neufeld, chef de la division de la recherche et de la surveillance du matériel médical. D'une teinte argentée, ces amalgames contiennent jusqu'à 50 % de mercure. Un autre des facteurs importants qui a été pris en compte dans la décision est le coût élevé des solutions de remplacement», a précisé le Dr Neufeld.

ALARME INUTILES

(Le Devoir) — La Communauté urbaine de Montréal (CUM) devait adopter hier en séance du conseil un règlement sur la tarification des alarmes non fondées. La fréquence et le nombre sans cesse croissant d'appels d'alarme inutiles posent en effet problème à la CUM. En 1990, 98 % des frais de service variant de 55 à 500 \$ selon le type d'alarme reçus s'avéraient non fondés. La politique de tarification qui devrait entrer en vigueur permettra à la CUM de récupérer une somme de 6,6 millions de dollars. Les citoyens résidant sur le territoire de la Communauté seront graciés lors d'un premier appel non fondé. Mais à partir du deuxième déclenchement inutile, ils devront payer des frais de service variant de 55 à 500 \$ selon le type d'alarme en place. L'Association canadienne de l'alarme et de la sécurité (CANASA), section du Québec, déplore l'entrée en vigueur imminente de ce règlement. Selon l'Association, on compte 105 000 systèmes d'alarme résidentiels et commerciaux sur le territoire de la CUM. Ce sont les propriétaires de ces systèmes qui feront les frais de cette nouvelle «taxe déguisée», estime CANASA.



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX

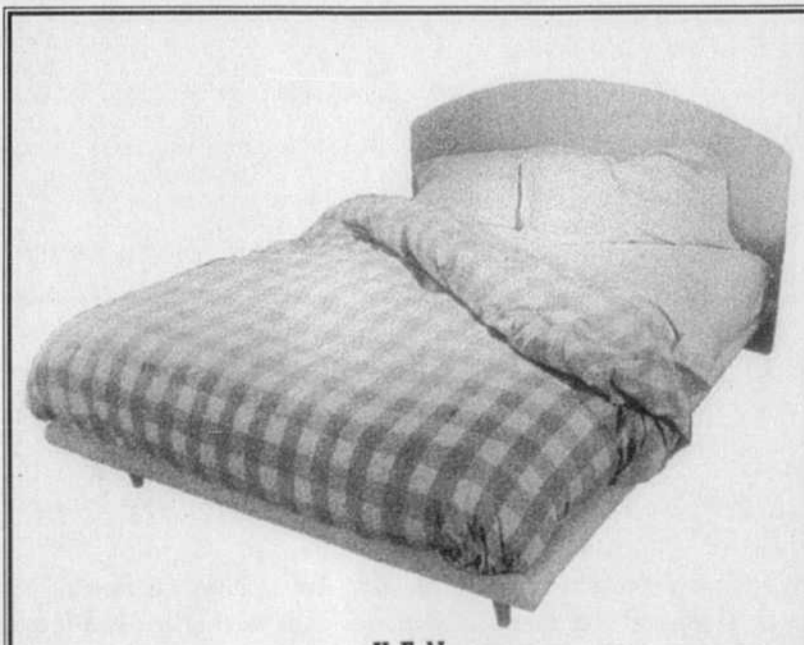


OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876



YEN

"LIT MATRIMONIAL"

Confort et nuit de rêves

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES
MAINTENANT 2 ÉTAGES DE MEUBLES ET D'ACCESSOIRES

105 St-Paul ouest, 3^{ème}/4^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5

TÉL.: (514) 899-0597

STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

162 pages
20,00 \$
Sylvie Asselin

Statique et résistance des matériaux présente l'essentiel des notions abordées dans le cours collégial 203-116, qui s'adresse aux étudiants et étudiants des programmes techniques d'architecture, génie civil et technologie du bâtiment.

La présentation d'un nouvel élément de la théorie est immédiatement suivie d'un ou de plusieurs exemples, sous forme de problèmes avec solution détaillée.



GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec)
H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tél.: (514) 861-4489

Forcillo améliore l'idée du péage sur les ponts

Assortie de la création d'un fonds régional dédié à l'entretien des infrastructures routières, la mesure semble plaire davantage aux maires de banlieue

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le responsable des finances à la Ville de Montréal, Sammy Forcillo, a ressuscité hier une de ses idées les plus chères: rétablir le péage sur les ponts reliant l'île de Montréal aux rives nord et sud.

Mais cette fois — la énième — le vice-président du comité exécutif a corrigé sa ligne de tir, proposant une sorte de «péage intelligent» qui refléterait les coûts de débordements dans les couronnes urbaines qui encerclent Montréal.

En clair, Sammy Forcillo propose la création d'un fonds dédié à l'entretien et la construction du réseau routier et des infrastructures. Ce fond pourrait tout aussi bien profiter à Montréal qu'aux 102 municipalités de la région métropolitaine. Y contribueraient les automobilistes qui empruntent n'importe quel pont en direction de la métropole.

«Est-ce qu'il y aurait des villes qui seraient contre nous autres?», s'interroge un Sammy Forcillo triomphant, qui fera valoir son point de vue lors de la Commission itinérante sur la fiscalité, qui tiendra ses audiences à Montréal à la mi-septembre.

Le retour du péage et la création d'un fonds dédié permettrait à Montréal de récupérer annuellement 30 millions de dollars, somme qui correspond aux débours occasionnés par le statut de ville centre pour le seul cas de l'entretien des artères principales. C'est du moins ce qu'espère Sammy Forcillo. «C'est une façon pour le gouvernement du Québec d'aider indirectement la Ville de Montréal et même sa région», croit-il.

Le rétablissement du péage risque cependant de pénaliser davantage les banlieusards. Selon une étude de la Société multidisciplinaire d'études et de recherches de Montréal (SOMER) datant de 1989, ces derniers, en faisant des achats et en fréquentant les restaurants de la métropole, couvrent les dépenses de fonctionnement qu'ils occasionnent.

L'hypothèse de compensations par fonds dédié serait par ailleurs à l'étude à l'Agence métropolitaine de transports. Elle reçoit déjà l'aval du président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, Peter F. Trent.

«Taxer les ponts, on ne peut pas dire d'emblée que je suis contre, a affirmé hier le maire de Westmount. Il faut regarder ça de plus près [...] Si l'argent récupéré avec ce système sert à investir plus d'argent dans le transport en

commun, je suis 100 % d'accord.» Le maire de Rosemère, et préfet de la MRC Thérèse-De Blainville, Yvan Deschênes, s'est également montré favorable à l'idée. Il a rappelé que les municipalités de banlieue s'étaient opposées au péage par le passé parce que la mesure n'était pas équitable et que cela créait des bouchons de circulation.

«Mais si, aujourd'hui, ce fonds là est dédié et, en contrepartie, on améliore le réseau routier et on rend le transport collectif plus performant, c'est certain que les gens vont être d'accord», soutient le préfet de la MRC qui compte quelque 96 000 habitants.

Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal est par contre plus réfractaire à l'idée avancée par Sammy Forcillo.

André Lavallée rappelle que le maire et son responsable des finances n'ont rien trouvé de mieux à faire que de se contredire sur la question du péage au cours des dernières semaines. «Je trouve cela particulièrement lamentable», déplore le chef du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

En juin dernier, M. Forcillo avait relancé le débat sur le retour du péage dans le cadre des pourparlers pour la conclusion d'un pacte fiscal avec Québec. Le respon-

sable des finances au sein du comité exécutif proposait entre autres de prélever un impôt à la source annuel de 100 \$ à chaque banlieusard qui emprunte les ponts pour venir travailler Montréal.

Le maire Pierre Bourque avait aussitôt désavoué son argumentaire, indiquant qu'il ne l'entendait pas ainsi, Montréal représentant selon lui «un tout».

Mais hier, Sammy Forcillo a affirmé qu'il bénéficiait de l'appui du maire avec son nouveau plaidoyer. «A mon avis, le maire et moi on n'a pas de contradiction là-dessus», a-t-il dit.

De son côté, André Lavallée croit que la Ville devrait plutôt réclamer de Québec un accès à la taxe de vente provinciale. «Cela avait fait l'objet d'un consensus à Montréal sous l'ancienne administration Doré», souligne-t-il.

Peter F. Trent craint pour sa part que le retour du péage provoque des effets pervers sur l'emploi sur l'île de Montréal.

«Le seul risque, c'est que les gens qui viennent à Montréal tous les jours vont essayer de trouver du travail à l'extérieur de l'île si les pénalités sont trop élevées», lance-t-il en guise d'avertissement.

Le médecin gréviste de la faim est à l'hôpital

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le jeûne du Dr Jacques Chaoulli se fait de plus en plus pénible alors que le médecin gréviste de la faim a dû être hospitalisé hier matin à Québec pour déshydratation, des maux de gorge importants l'empêchant désormais de boire de l'eau.

Voilà maintenant quinze jours que l'omnipraticien a entamé sa grève de la faim afin de poursuivre en toute liberté sa pratique de médecine à domicile. Installé devant le Parlement de Québec depuis une semaine, le Dr Chaoulli a dû cesser de boire de l'eau en raison de maux de gorge trop importants et assez douloureux pour empêcher le passage de tout liquide.

«Nous poursuivons l'hydratation par voie intraveineuse mais le Dr Chaoulli a catégoriquement refusé toute nourriture», a expliqué le Dr Patricia Michaud, directrice adjointe aux services professionnels à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les médecins ne savent toutefois pas encore si les maux de gorge du médecin sont reliés à une infection ou tout simplement à une irritation.

Les résultats d'examen passés hier détermineront si des traitements médicaux supplémentaires sont nécessaires pour soigner cette affection.

«On considère que généralement, une personne peut survivre de quatre à cinq semaines si elle boit de l'eau contenant quelques éléments essentiels (sodium, potassium, chlore, etc.), comme le Dr Chaoulli l'a fait jusqu'à maintenant, explique le Dr Michaud. L'organisme compense en puisant dans les réserves de graisses, lesquelles fournissent un minimum permettant à la personne de survivre.»

À l'Hôtel-Dieu, on précise toutefois que rien n'indique que l'état de santé du Dr Chaoulli soit «grave». «Il peut toujours survenir des complications mais pour l'instant, rien n'annonce une extrême urgence.»

Des règles auxquelles sont soumis les médecins leur commandent de respecter la volonté du patient quant aux soins qu'il désire — ou ne désire pas — recevoir. «Tant que la personne est apte à consentir à des soins, nous devons respecter ses décisions. Le Dr Chaoulli a été très clair là-dessus, il ne veut pas recevoir autre chose que de l'eau.»

Dès que le médecin aura apaisé ses maux de gorge et qu'il sera en mesure de boire de l'eau, il reprendra le collier et se postera à nouveau devant l'Assemblée nationale.

Le Dr Chaoulli exige du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'il implante un service de garde de médecins à domicile 24h/24h dans chacune des régions du Québec en plus d'un moratoire mettant fin à ce règlement qui stipule qu'un médecin ayant moins de dix ans de pratique doit consacrer 12 heures par semaine à des activités particulières sous peine de voir ses honoraires réduits de 30 %.

Le ministre Jean Rochon a reçu le Dr Chaoulli la semaine dernière et a refusé de se soumettre à ses exigences.

Place au cinéma

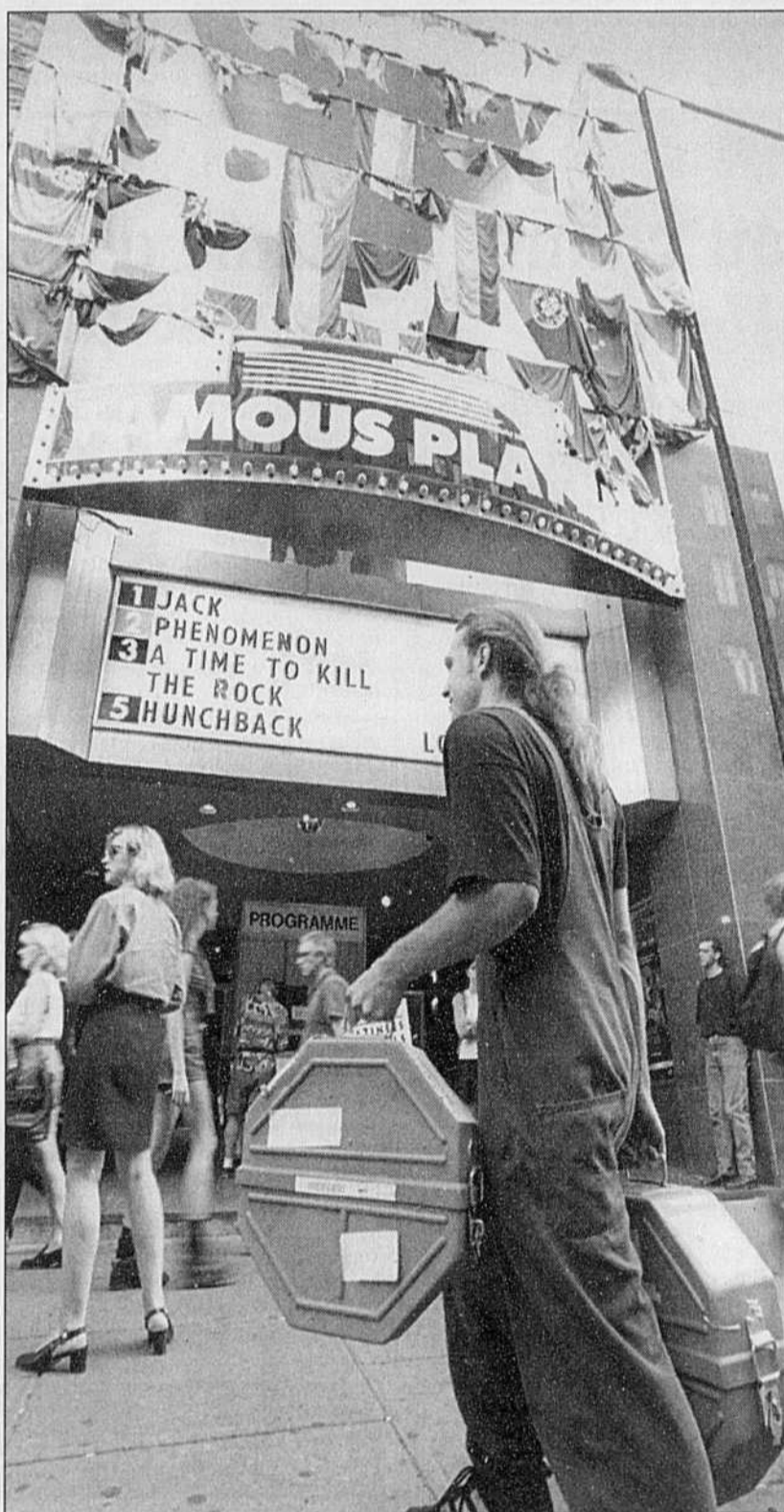


PHOTO JACQUES GRENIER

LE 20^e FESTIVAL des films du monde de Montréal ouvre ses portes aujourd'hui. La projection de nombreux films occasionne un va-et-vient perpétuel afin d'approvisionner les salles en bobines comme au cinéma Loews, situé rue Sainte-Catherine Ouest.

Relaxation pour la vie
à l'aide d'un outil scientifique
aussi facile à utiliser qu'un jeu d'enfant,
stimulant concentration et créativité

à Montréal
les mardis et jeudis
332-5257

Grand solde d'été
au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes 100% laine ou 100% lin
rég. 895 \$ Solde 395 \$

Vestes en lin ou pure laine
rég. 495 \$ Solde 250 \$

Pantalons d'été
rég. 250 \$ Solde 95 \$

Vêtements importés d'Italie et griffés.
À votre service depuis 15 ans

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Suite 200, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

Commission scolaire de Châteauguay

Bataille contre l'imposition de frais de surveillance à l'école

ANDRÉE BOISSELLE
LE DEVOIR

Pour avoir établi de nouveaux frais destinés à payer la surveillance des écoliers durant l'heure du dîner, la commission scolaire de Châteauguay fait face à une forte opposition, constituée pour l'instant de quelques parents d'une coalition de sept organismes du milieu.

Devant les compressions budgétaires avec lesquelles elle doit composer, la commission châteauguaise a décidé de transférer aux parents une partie de la facture. Une somme de 45 \$ a été fixée pour chaque enfant qui restera à l'école pendant l'heure du dîner, jusqu'à concurrence de 90 \$ par famille. «Ça représente seulement 0,25 \$ par jour, plaide Maurice Brossard, directeur général de la commission scolaire. Nous on croit que c'est raisonnable. Les gens sont capables de financer ça. Je ne crois pas qu'on change d'avis.»

M. Brossard explique qu'auparavant, seuls les enfants qui bénéficiaient du transport par autobus avaient droit au service de «dîneur». Le reste, environ 40 % des élèves, devaient retourner chez eux le midi ou, dans certaines écoles, payer leur place pour rester. «Il y avait cette situation-là qu'on voulait corriger, par esprit d'équité», dit M. Brossard. Désormais, tous les enfants devront payer la surveillance, et tous auront «également» accès aux services scolaires. Et ceux qui retourneront manger à la maison ne pourront se présenter dans la cour d'école que cinq minutes avant la sonnerie de la cloche. Voilà qui indigne Danielle Wolfe, coordonnatrice de l'organisme d'aide aux femmes monoparentales Re-Nou-Vie et porte-parole de la coalition «contre les frais de 45 \$».

«Ça stigmatise pas mal les enfants, dit-elle. Être sur le trottoir à six ans, c'est assez dur. T'as pas toujours la même heure que l'école!» «Le jeune doit rester de l'autre côté de la clôture pendant que ses chums sont de l'autre bord. C'est complètement stupide comme décision. Je sais pas dans quelle sorte de monde ils vivent, ces gens-là», renchérit Pierre Lagrenade, du CLSC de Châteauguay.

Par mesure d'économie, on a aussi mis fin au service de transport pendant la pause de du midi dans plusieurs écoles, et procédé au rééquilibrage des classes, ce qui a eu pour résultat le déplacement de certains enfants dans des écoles situées à quelques kilomètres de chez eux.

Leur enfant ainsi obligé de demeurer à l'école pour dîner, les parents se voient contraints de déboursier les nouveaux frais de garde. Si, à Châteauguay, la plupart des familles peuvent se le permettre, il n'en reste pas moins qu'environ 20 % de la population devra réduire directement le budget réservé à la nourriture pour boucler la boucle. En effet, ayant subi les trois vagues de compressions gouvernementales — dans l'aide sociale, l'assurance-médicaments et l'allocation-logement — les familles démunies connaissent leurs plus mauvais jours. Et la rentrée demandant déjà un sacrifice d'environ 300 \$ par enfant en fournitures de toutes sortes, les familles dont le revenu n'atteint pas 900 \$ par mois, comme c'est le cas pour les familles monoparentales de deux enfants, accueillent mal les frais supplémentaires qu'on cherche à leur imposer.

«Au-delà de la situation particulièrement précaire des bénéficiaires de l'aide sociale, le point important là-dedans c'est le principe en cause: on est en train d'appliquer au système d'éducation le principe d'utilisateur-payeur. Le Québec s'est doté d'un système d'éducation financé par l'impôt de tout le monde, et actuellement on est en train de faire virer ça avec des initiatives comme celles-là», dit Pierre Lagrenade. «Nous, on demande carrément à la commission scolaire de retirer sa décision de faire payer les parents, ajoute Mme Wolfe. On appelle au boycottage total des frais: on demande aux gens de ne pas les payer, et à ceux qui l'ont déjà fait d'annuler leur chèque. Cet argent-là est pour les regarder manger leur sandwich!»

La coalition a d'autres suggestions pour permettre à la commission scolaire de faire les compressions souhaitées: «Le stationnement des professeurs à l'école et des gens à la commission scolaire, c'est pas un stationnement payant... commence M. Lagrenade. Ils avaient la marge de manœuvre nécessaire pour prendre toutes sortes de décisions et trouver d'autres sources de revenus, ou l'appliquer carrément sur le budget général, que ce soit payé par les impôts. Ils ont décidé de l'appliquer là-dessus. C'est le bon vieux raisonnement, très répandu dans la région de Châteauguay: "La plupart des gens vont être capables de payer. Qu'il y en ait 20 % qui ne sont pas capables de payer, ben c'est leurs troubles, qu'ils trouvent les moyens et c'est tout. La classe moyenne est peu préoccupée des conditions de vie des gens les plus démunis.»

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

DU 22 AU 31 AOÛT



JUSQU'À

70%

Vêtements et
équipements,
plusieurs centaines
de milliers en
magasin!

Réouverture au 1647 St-Denis
(en face de l'adresse actuelle) le 5 septembre

Montréal : 1604, St-Denis (métro Berri-UQAM)
(514) 849-4100

L'AVENTURIER

LE DEVOIR

POLITIQUE

La perspective du prochain référendum

Lougheed nourrit de sombres pensées

JAMES MCCARTEN
PRESSE CANADIENNE

Calgary — Le prochain référendum sur la souveraineté au Québec, qui est censé se tenir d'ici deux ans, représente la plus grande menace pour l'unité nationale, soutient l'ancien premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed.

Mais les Canadiens continuent toujours d'avancer les yeux fermés vers ce qui promet d'être l'heure la plus sombre du pays, a déclaré hier M. Lougheed au cours d'une conférence sur l'unité nationale.

Les Québécois ont voté contre la séparation par une mince marge en octobre 1995, une victoire que M. Lougheed attribue à un immense rassemblement national dans les rues de Montréal dans les jours qui ont précédé le scrutin.

«Je suis convaincu que ce rassemblement a fait la différence. Et pourtant aujourd'hui... d'ici quelque 18 à 24 mois, nous ferons de nouveau face à un autre référendum au Québec en étant peut-être tout aussi mal préparés qu'en 1995.»

C'est grâce aux efforts déployés par la population du pays, qui a fait savoir au Québec que la province avait un rôle à jouer au sein du Canada, que le mouvement a été renversé, a-t-il ajouté — regrettant tout de même d'avoir à constater que

l'opinion des Canadiens avait changé à ce sujet. «Depuis janvier, je suis troublé par l'apathie et le désintérêt», a lancé M. Lougheed. «Je crois que le risque d'un OUI [en faveur de la séparation] au prochain référendum a été renforcé par ces circonstances.»

Après 14 ans à la tête du gouvernement albertain, M. Lougheed a pris sa retraite en 1985 pour devenir un des plus farouches partisans de l'unité nationale dans l'Ouest du Canada. On lui a rendu hommage hier pour son leadership et son engagement envers l'Alberta durant son mandat.

Au cours des dernières années, la mauvaise situation économique et plusieurs tentatives infructueuses visant à apaiser les Québécois ont conduit à une apathie chez les Canadiens au sujet du Québec et du gouvernement en général, a souligné Donna Dasko de la firme de sondage Environics.

«Même si les Canadiens n'ont pas perdu espoir, ils ont accepté le fait que le gouvernement n'occupera plus la place qu'il occupait autrefois dans leur vie.»

L'échec de l'accord de lac Meech en 1992 et de l'accord de Charlotte-Town en 1993 a découragé davantage la population qui ne croit plus que les leaders du Canada peuvent résoudre la crise, a-t-elle ajouté.

Le député Boulerice n'a pas l'intention de partir

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le député péquiste André Boulerice entend demeurer encore longtemps député de Sainte-Marie-Saint-Jacques. Il s'offusque des rumeurs qui le font démissionner.

«Je reste député et je n'ai pas l'intention de céder mon siège à qui que ce soit», a déclaré hier M. Boulerice à la Presse Canadienne lors d'un bref entretien.

Tout en reconnaissant avoir été déçu de ne pas avoir été nommé ministre depuis le retour au pouvoir du Parti québécois en 1994, le député Boulerice a néanmoins souligné qu'il se plaît beaucoup à représenter le quartier du centre-ville de Montréal qu'il a réélu sans interruption depuis 1985.

Des rumeurs qui ont circulé récemment voulaient que le député

quitte son siège prochainement pour permettre au bloquiste Gilles Ducepte de quitter la Chambre des communes pour faire son entrée à l'Assemblée nationale de Québec.

M. Boulerice a rappelé qu'il adore également les responsabilités qui lui ont été confiées par le premier ministre Lucien Bouchard, soit être l'adjoint parlementaire du ministre responsable de la Métropole, Serge Ménard.

«Je m'entends très bien avec Serge. C'est un gars très dynamique. Nous nous complétons très bien» a-t-il dit.

Il invite ceux qui seraient insatisfaits de la façon dont il remplit son mandat et qui aspirent à le remplacer à se présenter contre lui à la prochaine assemblée d'investiture dans Sainte-Marie-Saint-Jacques. «Je leur souhaite bonne chance», a-t-il ironisé.

Décentralisation des pouvoirs

Brassard voit dans les propos de Dion le paternalisme d'Ottawa

Le ministre soulève aussi le «problème de cohérence» de Klein et Harris

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement fédéral fait preuve de paternalisme, d'arrogance, de mépris et de condescendance à l'endroit des provinces lorsqu'il est question de décentralisation des pouvoirs.

C'est le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard qui commentait ainsi la réponse du fédéral hier, lorsqu'il participait à une réunion du conseil des ministres, qui se tenait exceptionnellement à Montréal.

Au début de la semaine, les premiers ministres Ralph Klein et Mike Harris, respectivement de l'Alberta et de l'Ontario, ont invité Ottawa à déléguer davantage de pouvoirs aux provinces, notamment en matière de gestion des programmes sociaux.

Le gouvernement fédéral, toutefois, paraissait plutôt tiède. Le ministre fédéral des Affaires intergou-

vernementales canadiennes, M. Stéphane Dion, a plutôt invité les provinces à démontrer qu'elles étaient prêtes à gérer davantage de pouvoirs, en abaissant les barrières au commerce interprovincial.

La réponse du gouvernement fédéral relève du plus pur paternalisme, s'exclamait le ministre Brassard.

«C'est une vision fédérale qu'on connaît bien. Les provinces sont en quelque sorte mineures, donc incapables de gérer correctement les programmes sociaux sans la haute surveillance du gouvernement fédéral. Il y a à un fond d'arrogance bien connu.»

Du ministre Dion, M. Brassard dit qu'il «se fait l'interprète de cette vision arrogante et un brin méprisante à l'égard des provinces».

Le ministre québécois rappelle

que la santé et les services sociaux sont des champs de compétences exclusifs aux provinces. «Il est clair que toute action, toute décision, tout projet qui aurait pour objectif de renforcer la présence du gouvernement fédéral dans ces domaines va rencontrer une opposition farouche de la part du Québec», prévient-il.



Jacques Brassard

Cohérence

M. Brassard décèle par ailleurs un problème de cohérence dans la revendication de l'Ontario et de l'Alberta visant à obtenir davantage de décentralisation.

«C'est un discours très *politically correct* actuellement, dans certains milieux au Canada anglais, de réclamer une très large décentralisation.»

Le ministre Brassard perçoit cependant «un problème de cohérence» chez les premiers ministres

Klein et Harris qui, selon lui, ont déjà appuyé un rapport qui recommandait une présence plus forte du fédéral en matière de santé et de services sociaux, surtout pour établir des normes nationales.

M. Brassard n'a pas pris non plus l'invitation de son homologue fédéral Dion visant à abaisser les barrières au commerce interprovincial.

«Le gouvernement fédéral, et M. Dion en particulier, n'a pas de leçon à donner au gouvernement du Québec en matière de libéralisation des échanges entre les provinces.»

Le Québec, riposte M. Brassard, est même «à l'avant-garde» en la matière.

«Il y a encore des problèmes et on est tout à fait déterminé à les résoudre», assure-t-il. S'il y a des résistances pour rendre le commerce interprovincial encore plus ouvert, et il y en a, admet M. Brassard, «ces résistances ne viennent pas du Québec».

Débat linguistique

Le retour au calme réjouit Ménard

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le ministre d'État à la Métropole Serge Ménard est soulagé du fait que des «gens raisonnables» se soient enfin fait entendre dans le débat linguistique.

Le ministre Ménard est celui qui avait le premier lancé un appel au calme, le 15 août dernier, au plus fort de la tourmente linguistique.

Hier, à la réunion du conseil des ministres, qui se tenait exceptionnellement à Montréal, le ministre Ménard se disait heureux que «ça se calme».

M. Ménard a aussi commenté le fait que le groupe Forum Québec veuille se rendre à son tour à New York, pour faire contrepoids à l'activiste anglophone Howard Galganov, qui veut inviter les investisseurs américains à boycotter le Québec.

«On est en train de réaliser quel est le poids réel de M. Galganov, le fait qu'enfin, la majorité anglophone de Montréal comprend que ce genre

de tactique n'est pas dans son intérêt, pas plus que dans le nôtre», commentait le ministre responsable de la métropole québécoise. Nuire à l'activité économique à Montréal n'aidera la cause de personne, rappelait-il.

M. Ménard souhaite surtout que «les deux majorités» se rejoignent, à savoir les modérés dans les deux camps.

«On est parfaitement capable de vivre une paix linguistique, pour l'avenir économique de Montréal», commentait le ministre Ménard.

Plus tôt cette semaine, le ministre de la Coopération internationale et responsable de la Francophonie, Pierre Pettigrew, avait affirmé que les militants anglophones de Montréal revendiquaient un droit que la loi 86 leur accorde.

La loi 86, adoptée par le précédent gouvernement libéral, autorise les commerçants à afficher dans une autre langue que le français, s'ils le désirent, à condition que le français reste prédominant.

Équité salariale

Armé d'études, le CPQ expose son pessimisme

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Conseil du patronat a relevé des études qui établissent que l'équité salariale coûterait beaucoup plus cher aux entreprises que les données du ministère des Finances qui en estiment le coût salarial additionnel à 690 millions en l'an 2004, soit une augmentation de la masse salariale de 0,97 %.

Témoignant hier devant la commission parlementaire qui étudie le projet gouvernemental d'équité salariale, le président du Conseil du patronat (CPQ), Ghislain Dufour, a cité une étude du Secrétariat à la condition féminine selon laquelle l'équité fera grimper les salaires de 1,88 %.

Ce calcul représenterait une augmentation de salaire de 3000 \$ pour 28 % de la main-d'œuvre féminine actuellement sous-payée, soit quelque 446 000 Québécoises.

Une autre étude citée par M. Dufour et provenant du ministère de l'Industrie et du Commerce veut que la masse salariale soit augmentée de 4,4 % si la loi sur l'équité salariale était appliquée à toutes les entreprises.

«On expose les entreprises québécoises à des difficultés, a mentionné M. Dufour. Il faut revoir la loi sinon ce sera la pagaille dans les entreprises québécoises.»

Le CPQ prétend ne pas être opposé à l'équité salariale mais il voudrait que cette mesure ne soit pas imposée par une loi, en invoquant la bonne foi des entreprises.

Par contre, deux centrales syndicales sont venues plaider en faveur de l'équité salariale. La FTQ était menée par le président Clément Godbout, qui dirigeait une importante délégation, et la CEQ était représentée par sa présidente Lorraine Pagé.

M. Godbout s'est étonné de la lutte que mènent certaines entreprises contre le projet de loi sur l'équité salariale. Le secrétaire de la FTQ, Henri Massé, a noté que le taux de chômage avait baissé en Ontario après qu'on y eut appliqué l'équité salariale, contredisant les craintes de ceux qui soutenaient que la mesure allait créer du chômage.

Quant à Lorraine Pagé, elle a soutenu que quatre ans pour mettre en place la loi de l'équité salariale et quatre années additionnelles pour y apporter les correctifs, tel que prévu par la loi, allaient donner suffisamment de temps pour s'adapter à la nouvelle législation.

«S'il faut attendre que les patrons soient d'accord avec la loi ou qu'ils corrigent spontanément la discrimination dont les femmes sont victimes depuis des décennies, nous n'obtiendrons jamais l'équité salariale», a dit Mme Pagé.

« ON VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI SAIT SUR QUEL PIED DANSER. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui a une direction claire et originale. Un quotidien qui participe au maintien et à l'enrichissement de la culture québécoise.

En devenant actionnaire, vous contribuez financièrement à l'avenir d'un journal solide et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent par leur investissement, la présence et la continuité d'une information de qualité indispensable en démocratie.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec. Troisième émission par voie de prospectus SPEQ-LE DEVOIR INC.

Prix: 1 \$ l'action
Souscription minimale: 500 actions ordinaires
Souscription par tranche de 500 actions ordinaires
Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 450 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.
Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

NOTE: Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9
Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310.

LE DEVOIR



Avril, Bissonnette et Louis Robitaille, danseurs étoiles des Grands Ballets Canadiens / Photographie par André Cormier

LA FUJIFOLIE DU APS



Fotonex 10

- appareil APS
- objectif fixe de 23mm
- flash intégré

69,99 \$



Fotonex 100

- appareil APS
- objectif 25 mm
- impression heure et date
- chargement ultra simplifié
- flash incorporé

219,99 \$ (étui inclus)



Fotonex 300 ZOOM

- appareil APS
- zoom 3X Fujinon
- mode portrait nuit, paysage et macro
- sélection 3 formats
- flash multi-programmes et mode anti-yeux rouges

449,99 \$ (étui inclus)

Valable jusqu'au 5 septembre 96

HEURES D'OUVERTURES: Du lundi au mercredi, de 9 h à 18 h. Le jeudi et le vendredi, de 9 h à 21 h. Le samedi de 9 h à 17 h, le dimanche de 10 h à 16 h.



« TOUT POUR LA PHOTO/VIDÉO »

L. L. LOZEAU LTÉE

6229, rue ST-HUBERT, Mtl H2S 2L9 Tél.: 274-6577
Stationnement municipal à l'arrière Fax: 274-4221
1-800-363-3535

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

COMBATS ENTRE FACTIONS KURDES

Erbil (AFP) — Les combats entre factions kurdes irakiennes rivales dans le nord de l'Irak ont fait 100 morts au moins et des centaines de blessés depuis samedi. Un représentant du Parti démocratique du Kurdistan (PDK de Massoud Barzani) a indiqué à l'AFP que ces personnes, civils et combattants, avaient été tués dans les affrontements avec l'Union patriotique du Kurdistan (UPK de Jalal Talabani). Les combats avaient repris samedi après une trêve d'un an, conclue à la suite d'une médiation des États-Unis. Le conflit entre le PDK et l'UPK a éclaté en mai 1994 et a déjà fait près de 2200 morts. Le Kurdistan irakien échappe au contrôle de Bagdad depuis l'insurrection kurde qui a suivi la guerre du Golfe en 1991, et dans laquelle l'UPK et le PDK avaient fait cause commune contre le régime de Saddam Hussein.

MEXIQUE: L'ANTIDOTE

À LA LOI HELMS-BURTON

Mexico (AFP) — Le gouvernement mexicain s'appête à présenter au Parlement une loi «antidote» contre les effets de la loi américaine Helms-Burton. Ce projet prévoit des sanctions contre les industriels et entrepreneurs mexicains qui accepteraient de se soumettre à la Loi Helms Burton et ses effets «extraterritoriaux». Il prévoit en revanche une assistance juridique et des «aides diverses» aux entreprises qui ignoreront la loi américaine, qui vise à renforcer l'embargo contre Cuba en sanctionnant les entreprises qui commencent avec ce pays. Ce projet de loi confirme la fermeté des intentions du gouvernement mexicain, qui avait déjà très vivement réagi mardi à l'annonce du département d'État qu'il interdirait l'entrée sur le territoire américain des dirigeants du groupe mexicain de télécommunications Domos.

MEXIQUE: LE PROCUREUR GÉNÉRAL AFFICHE SES SOUPÇONS

Mexico (AFP) — Il est impossible de revenir à la thèse de «l'assassin solitaire» quant à la mort, en 1994, de Luis Donaldo Colosio, candidat à la présidence du Mexique, a déclaré hier en conférence de presse le Procureur général Antonio Lozano. L'auteur du meurtre, Mario Aburto, a été condamné à 45 ans de prison pour cet assassinat mais Othon Cortés, inculpé en tant que «deuxième tueur» a été récemment libéré par un jugement que M. Lozano a porté en appel. Sans vouloir répondre directement à la question de la citation à comparaître, éventuellement, de l'ex-président Carlos Salinas, le Procureur général a promis que toutes les personnes utiles à l'enquête seraient entendues. Quant à l'assassinat de Francisco Ruiz Massieu, secrétaire général du PRI, il y a deux ans, il s'est dit persuadé que des «preuves convaincantes» existent sur le fait que Raul Salinas, frère de l'ex-président, en était l'inspirateur.

ALBERTO FUJIMORI EN L'AN 2000?

Lima (AFP) — Le Parlement péruvien devrait approuver sans coup férir aujourd'hui, un projet de loi proposé par une commission constitutionnelle permettant au président Alberto Fujimori, élu en 1990 et réélu en 1995, de briguer un troisième mandat de cinq ans. Jusqu'à présent, le président péruvien n'a rien laissé transparaître de ses intentions, mais l'opposition s'insurge contre ce projet, non conforme selon elle, à «l'esprit» de la Constitution. Elu pour la première fois en 1990, M. Fujimori avait provoqué un «auto-golpe», ou coup d'État civil en 1992, dissolvant le Parlement et proposant une nouvelle Constitution adoptée en 1993. Son premier mandat achevé en 1995, il a été confortablement réélu pour un autre mandat de 5 ans, face à M. Perez de Cuellar, avec 64 % des voix dès le premier tour.

CORSE: FIN DE LA TRÊVE

Bastia (AFP) — A Cuncolta, vitrine légale de la principale faction nationaliste corse, le FLNC-Canal historique, a adressé hier une véritable déclaration de guerre au chef du gouvernement français Alain Juppé, dont elle dénonce le «mépris envers le peuple corse». Cette prise de position du FLNC-Canal historique, qui était encore au début de l'année l'interlocuteur privilégié du pouvoir central, intervient après une série de huit attentats, non revendiqués, visant en une semaine des édifices publics dans l'île. Dans un éditorial de l'hebdomadaire *U Ribombu*, paru hier à Bastia, le secrétaire général d'A Cuncolta, François Santoni, laisse entendre que la trêve de six mois observée par le FLNC-Canal historique depuis avril est rompue.

ÉTATS-UNIS: HALTE AU TABAGISME

Washington (AFP) — Le président américain Bill Clinton va annoncer demain qu'il accepte la proposition d'assimiler le tabac à une drogue, a révélé hier la chaîne de télévision CNN. La Food and Drug Administration (FDA), chargée du contrôle de l'alimentation et des médicaments, avait transmis à la Maison-Blanche la semaine dernière la version finale d'un rapport controversé qui propose d'assimiler la nicotine à une drogue, ce qui donnerait à la FDA la possibilité de légiférer pour contrôler le marché du tabac. Les industriels, qui ont vigoureusement dénoncé ce projet, seraient par ailleurs contraints de financer une campagne anti-tabac destinée aux adolescents. Par ailleurs trois autres États américains, le Kansas, l'Arizona et le Michigan, ont décidé d'attaquer en justice les principaux fabricants américains de tabac, auxquels ils réclament des dommages et intérêts pour compenser les dépenses entraînées par le traitement des maladies dues au tabagisme. Cela porte à 14 le nombre total d'États ayant décidé de poursuivre l'industrie du tabac, aux côtés de plusieurs villes et comtés.

Guerre russo-tchétchène

Le général Lebed conclut une trêve

L'ultimatum aux Tchétchènes n'était qu'une «mauvaise plaisanterie»

Le général Alexandre Lebed et le chef d'état major des séparatistes tchétchènes Aslan Maskhadov ont annoncé hier soir la conclusion d'un cessez-le-feu. Le général Lebed s'est engagé à obtenir de l'armée russe qu'elle ne mette pas à exécution sa menace de bombarder Grozny, la capitale, ce matin. Il a déclaré à la presse que l'ultimatum du chef du corps expéditionnaire russe avait été «une mauvaise plaisanterie». Il a ajouté qu'il s'était engagé à ne plus lancer d'ultimatums aux séparatistes.

Novy Atagui (AFP et Reuter) — Le général Alexandre Lebed a promis hier soir que la capitale tchétchène Grozny serait calme aujourd'hui, affirmant après une rencontre avec le chef militaire séparatiste Aslan Maskhadov: «Je vais maintenant à Grozny pour que le calme règne.»

Les deux hommes ont discuté durant près de deux heures autour d'une petite table, sur laquelle était étalée une carte d'état-major de la Tchétchénie, dans une maison traditionnelle tchétchène du village de Novy Atagui, à 25 km au sud de Grozny, où Alexandre Lebed était arrivé en hélicoptère peu après 20h30.

Le général Lebed était escorté d'une douzaine de soldats, qui ont partagé le repas commun avec les combattants indépendantistes en armes qui accompagnaient Aslan Maskhadov. Le repas a eu lieu dans la cour de la maison de la rencontre, chaque groupe à un bout de la table.

«Le plus important, c'est qu'il n'y ait pas d'ultimatum», a déclaré Aslan Maskhadov, à l'issue de la rencontre.

«Nous avons discuté du principe de la séparation des forces dans Grozny, et d'autres questions techniques», a ajouté Alexandre Lebed.

Le représentant personnel de Boris Eltsine en

Tchétchénie avait auparavant assuré qu'il «n'y aurait pas d'ultimatum», laissant entendre que les troupes russes ne lanceront pas un assaut massif à Grozny ce matin.

Le chef des forces russes en Tchétchénie, le général Konstantin Poulikovski, remplacé mardi, avait sommé les indépendantistes de quitter Grozny ce matin à l'aube, menaçant dans le cas contraire de lancer un assaut.

Bombardements et tirs sporadiques

Mardi et mercredi, des milliers de civils affolés ont quitté Grozny pour échapper à la bataille annoncée. Les bombardements et les tirs sporadiques dans la ville n'ont pas cessé, faisant plusieurs victimes selon des témoignages de réfugiés.

«Je crois que nous allons résoudre le problème de l'ultimatum de Poulikovski, ce soir nous ne parlerons plus d'ultimatum», avait lancé le général Lebed après sa rencontre avec le général Viatcheslav Tikhomirov, remplaçant du général Poulikovski.

Interrogé après une conférence de presse commune avec Alexandre Lebed, le chef d'état-major indépendantiste Aslan Maskhadov s'est cependant demandé si

le général Lebed a le pouvoir de décider de la politique tchétchène du Kremlin.

«Si Lebed est capable de stopper les forces qui s'opposent à la paix à Moscou, alors tout sera bien. Nous devons croire à sa parole», a déclaré M. Maskhadov.

«Nous avons l'espoir qu'il n'y aura pas de guerre demain ni de bombardements, grâce aux efforts du général Lebed», a ajouté Aslan Maskhadov.

«Nous ne nous préparons pas à vaincre la Russie, mais nous voulons résoudre les problèmes», a déclaré l'homme dont les combattants tiennent en échec l'armée russe depuis plus de vingt mois dans la petite république indépendantiste.

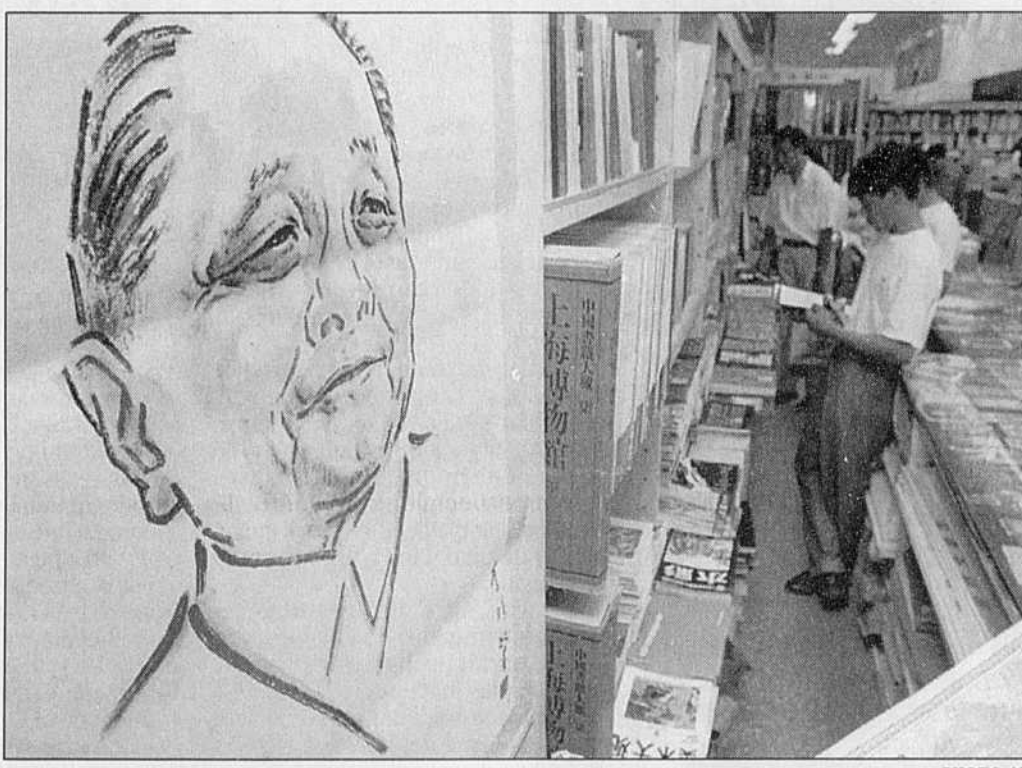
Interrogé sur le décret de Boris Eltsine lui enjoignant d'obtenir l'évacuation des séparatistes de Grozny, le général Lebed a de nouveau mis en doute l'authenticité de cet ordre: «Je ne suis pas sûr qu'il l'ait signé, je n'ai pas vu le président encore», a déclaré le général, alimentant ainsi les rumeurs sur l'état de santé et la capacité à gouverner de Boris Eltsine, absent de la scène publique depuis plusieurs jours.

Le général Lebed, qui a reçu les pleins pouvoirs de Boris Eltsine pour régler le conflit, a indiqué qu'il s'assurera personnellement que les troupes russes ne passeraient pas aux actes ce matin.

Une nouvelle rencontre est prévue ce matin avec M. Maskhadov au cours de laquelle seront mises au point les modalités du cessez-le-feu.

Ce dernier a de son côté déclaré: «Nous espérons que Lebed parviendra à convaincre ceux qui, à Moscou, ne veulent pas en terminer avec la guerre.»

Anniversaire chinois



LE PORTRAIT de Den Xiaoping était affiché dans une librairie de Pékin hier. Le leader chinois fête son 92^e anniversaire aujourd'hui. Bien que malade et ayant abandonné ses fonctions officielles depuis 1990, il reste la figure dominante de la politique chinoise.

Affaire des sans-papiers en France

Amorce de dialogue

Paris (AFP) — Le gouvernement français a engagé hier le dialogue avec les 300 Africains sans papiers réfugiés depuis 54 jours dans l'église parisienne Saint-Bernard en acceptant de s'entretenir pour la première fois avec l'un de leurs représentants.

Boubakar Diop, porte-parole des immigrés, principalement Maliens, dont une dizaine observent une grève de la faim depuis 48 jours, a été reçu en compagnie de deux délégués par le ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré. Selon M. Diop, cette rencontre a eu lieu à l'initiative du gouvernement.

Visiblement décidé à régler une affaire qui suscite des tiraillements au sein de la majorité de droite, le gouvernement a annoncé simultanément qu'il allait demander au Conseil d'État un avis sur l'application des lois Pasqua (du nom de l'ancien ministre gaulliste de l'Intérieur Charles Pasqua) qui ont durci les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Le gouvernement a également indiqué que le règlement de la situation des étrangers sans papiers, dont une partie sont expulsables depuis samedi dernier, ferait l'objet «d'un examen individuel tenant compte des situations humaines particulières et notamment de la situation familiale des intéressés».

Il a en même temps réaffirmé sa fermeté sur le fond en assurant que le mouvement des sans-papiers «ne saurait en aucun cas aboutir à remettre en cause l'application des lois qui constituent le cadre juridique de la politique d'immigration».

Le premier ministre Alain Juppé, qui s'est saisi du dossier dès son retour de vacances

mardi, a réuni autour de lui hier après-midi neuf ministres concernés, dont MM. Debré, Jacques Toubon (Justice) et Hervé de Charette (Affaires étrangères).

Le chef du gouvernement s'était entretenu mardi avec un dirigeant parlementaire de sa majorité, Gilles de Robien, qui avait reçu une délégation des immigrés et préconisé la création d'une commission tripartite pour trouver une issue négociée au conflit.

Cette initiative personnelle de M. de Robien, chef à l'Assemblée nationale du groupe centriste UDF, a été sévèrement critiquée par plusieurs élus de droite.

Division de la majorité

Ces divisions à l'intérieur de sa majorité, mais aussi la dégradation de l'état de santé des grévistes de la faim, ont sans doute incité M. Juppé à agir rapidement. Souffrant de douleurs abdominales, Moussa Keita, un Malien d'une trentaine d'années et l'un des grévistes de la faim, a été hospitalisé mardi soir. Son état est «plutôt satisfaisant, compte tenu d'une situation de jeûne de 48 jours», selon des sources médicales.

L'affaire des sans-papiers a, en revanche, réalisé l'unité de l'opposition de gauche. Les partis socialistes et communistes avaient appelé à une manifestation de soutien aux immigrés et organisations syndicales hier soir.

Seul le Front national a dénoncé la «grande mansuétude» du gouvernement «incapable d'organiser le rapatriement de 300 étrangers en situation irrégulière».

Violence politique

Inquiétude en Haïti

Deux opposants ont été assassinés

Port-au-Prince (AFP) — L'inquiétude était générale hier à Port-au-Prince, la capitale haïtienne, après les violences à caractère politique qui ont fait depuis dimanche soir trois morts, dont deux responsables de l'opposition, et plus d'une dizaine de blessés, a-t-on constaté.

Le caractère spectaculaire de ces attentats, telle l'attaque à la grenade à fusil du Parlement situé à quelques dizaines de mètres de l'ambassade des États-Unis, n'a rien de rassurant pour l'homme de la rue, alors que 1200 soldats de l'ONU, 300 policiers internationaux et 300 militaires américains sont cantonnés en permanence à Port-au-Prince.

Samedi, dix-neuf personnes dont seize anciens militaires avaient été arrêtés par la police au siège du parti de la Mobilisation pour le Développement National (MDN, opposition) de M. Hubert de Ronceray dans le cadre de la lutte «contre l'insécurité».

Ces arrestations, qualifiées «d'acte dictatorial» par M. de Ronceray, ont, selon le gouvernement, déclenché «en réaction» l'attaque à l'arme automatique et à la grenade du commissariat central de Port-au-Prince dans la nuit de dimanche à lundi, tuant un civil et blessant deux policiers.

En outre, selon une source médicale, plus d'une dizaine de personnes

blessées par balle avaient été admises dans la nuit de dimanche à lundi à l'hôpital général de la capitale.

Les assaillants, «qui venaient libérer les détenus en garde à vue» selon la police, ont également attaqué à la grenade à fusil le parlement mais pas le Palais National (siège de la présidence), comme on l'avait d'abord annoncé.

Selon le président René Préval, une «attaque contre le Palais avait été planifiée au siège du MDN pour lundi mais la police a pris les devants en procédant samedi aux arrestations des anciens soldats».

M. Préval a aussi révélé, mardi, que des coups de feu avaient été tirés dimanche soir en direction de la résidence privée de l'ancien président Jean Bertrand Aristide à Tabarre, à l'est de Port-au-Prince.

Dans l'après-midi de mardi, le double meurtre à Port-au-Prince de deux membres du MDN, le pasteur Antoine Leroy, numéro deux du parti, et Jacques Florival, un haut responsable de cette formation, criblés de balle par un commando d'hommes armés, a suscité un malaise général.

L'arrivée hier dans la capitale, de quelque 50 Marines américains pour défendre l'ambassade américaine, illustre pour la population la préoccupation des États-Unis.

Pardon pour l'apartheid

Le Cap (AFP) — L'ancien président sud-africain Frederik de Klerk a endossé hier la responsabilité des violations des droits de l'homme commises alors qu'il dirigeait le pays entre 1989 et 1994, devant la Commission Vérité et Réconciliation réunie au Cap.

L'ancien président sud-africain a souligné que la responsabilité «d'incidents spécifiques» devait incomber aux anciens membres du gouvernement d'apartheid, aux officiers de l'armée et de la police et au Conseil de Sécurité de l'État, l'appareil de l'apartheid.

«Il y a bien sûr une responsabilité globale de qui commandait les différentes organisations et institutions parties au conflit», a-t-il ajouté. «J'accepte cette responsabilité pour la période durant laquelle j'ai gouverné.»

La Commission Vérité et Réconciliation, créée pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises sous l'apartheid, tant par l'État que par ses ennemis, se penche cette semaine sur la responsabilité des partis politiques — le NP mais aussi le Congrès National Africain (ANC) de

Nelson Mandela — dans les violences perpétrées entre 1960 et 1993.

Dans son intervention, M. de Klerk a estimé que la décision de l'ANC en 1960 d'opter pour la lutte armée a «indiscutablement contribué à l'escalade majeure de la violence qui a marqué depuis l'Afrique du Sud».

Il a admis cependant que «des stratégies non conventionnelles» utilisées par les différents gouvernements NP, au pouvoir entre 1948 et 1994, pour contrer l'ANC et le Congrès panafricain (PAC) — autre mouvement armé anti-apartheid, plus radical — «ont créé des circonstances et une atmosphère propices aux violations» des droits de l'homme.

Le NP, a-t-il ajouté, est sincèrement repentant de ses erreurs et «fier du rôle qu'il a joué, en collaboration avec d'autres, pour mettre notre pays sur la voie de la paix, de la prospérité et de la réconciliation».

Frederik De Klerk et Nelson Mandela ont reçu conjointement le prix Nobel de la paix en 1993 pour le processus électoral et le démantèlement progressif de l'apartheid.

Cahier spécial

7 septembre 1996

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le vendredi 23 août 1996

Journé internationale de

l'alphabétisation

É D I T O R I A L

L'équité, une priorité?

Jean-Robert Sansfaçon

S'il n'en tient qu'à la ministre de l'Emploi, Louise Harel, le Québec deviendra bientôt le premier endroit au monde à imposer aux entreprises privées autant que publiques une loi sur l'équité salariale. Pourtant, après des mois de réflexion qui ont conduit à cette consultation, on n'a toujours pas répondu aux questions de fond et de détail. Tout se passe comme si c'étaient les idéologues et les groupes de pression qui dirigeaient à Québec.

Il existe bel et bien iniquité salariale dans certains corps d'emploi selon qu'ils sont surtout occupés par des hommes ou par des femmes. Mais il existe aussi nombre d'autres formes d'injustice dans une société. Si la chose était aussi simple que certains en rêvent à haute voix, il suffirait pour un gouvernement de décréter par la loi la fin des injustices, la fin de la pauvreté, la fin des inégalités salariales. Comment peut-on justifier que les médecins gagnent trois fois plus que les psychologues ou les physiothérapeutes, que les enseignants gagnent moins que les policiers et les travailleuses de garderie moins que les techniciens en aéronautique, pour ne pas reprendre l'exemple imagé mais farfelu des gardiens de zoo? Comment peut-on accepter que certains ménages profitent de deux revenus pour élever leur famille pendant que certains autres doivent se contenter du mince soutien de l'État?

La réponse à ces questions n'est pas simple. Elle tient tout autant à des considérations de nature historique qu'à l'évolution rapide et récente de l'économie, de la technologie et à ses effets sur le marché du travail dans une société comme la nôtre qui n'a pas fait le choix du communisme et du dirigisme d'État.

L'une de ces iniquités, mais qui n'est pourtant ni la plus grave ni la plus urgente à corriger au regard des niveaux de pauvreté, de chômage, de précarité de l'emploi et de stagnation du revenu des ménages que l'on connaît, c'est celle qui tient à la différence de salaire entre les hommes et les femmes. D'ailleurs, contrairement au Québec, aucun autre pays au monde n'a jugé le problème assez urgent et crucial pour qu'il faille légiférer à toute vapeur. Des iniquités salariales subsistent, mais les indices sont nombreux qui invitent à penser qu'elles s'estompent progressivement et surtout, que pour l'essentiel ce n'est pas une loi sur l'équité salariale qui pourra en venir à bout. Ainsi en est-il des différences reliées à l'arrivée toute récente des femmes sur le marché du travail, au niveau d'éducation et d'ancienneté, à leurs choix professionnels ou à la répartition des rôles au sein de la famille. Tout cela est encore appelé à évoluer, rapidement même.

L'actuel projet de loi sur l'équité ne prétend pas tout corriger, on l'a déjà compris, mais il porte tout de même l'ambition de forcer l'ensemble des entreprises à s'engager dans une aventure dont on doute autant du processus que de ses résultats. Si l'objectif est louable, comme une loi de lutte à la pauvreté le serait aussi, les moyens proposés par la ministre Louise Harel et par ses alliées des mouvements féministe et syndical risquent de provoquer plus d'effets pervers que de servir la cause des femmes. N'en déplaise aux militants qui défendent ce projet, les femmes ne sont pas toutes victimes de discrimination et alors que certaines sortiront gagnantes de l'exercice, la plupart devront renoncer à d'éven-

tuels augmentations de salaire pourtant méritées au profit de corrections qui, elles, seront loin d'être toujours justifiées.

Quand le projet de loi propose d'étendre l'application de la loi aux entreprises de 10 à 50 employés, il les entraîne dans un brouillard bureaucratique d'évaluation des tâches dont on n'a pas évalué les conséquences pour ces PME, mais aussi quant aux conflits potentiels entre les employés eux-mêmes. Pourquoi ne pas limiter l'application d'une éventuelle loi aux seules entreprises de 100 employés et plus, du moins d'ici l'an 2000? Si l'expérience est un succès et qu'elle est suivie ailleurs au pays et dans le monde, on pourra l'étendre.

Quand le projet de loi invite les salariées d'entreprises où il n'y a aucun corps de métier à prédominance masculine à se comparer avec d'autres salariés d'entreprises concurrentes, il impose une égalité des salaires et des conditions de travail dans des entreprises qui n'ont souvent pas les mêmes moyens d'y faire face. Voilà le genre d'intervention inopportune de l'État dans la vie financière des entreprises.

Quand le projet de loi prévoit assujettir l'ensemble du secteur public malgré le fait que Québec consente déjà plus de 370 millions par année à régler le problème via une autre approche d'équité qui a nom «relativité salariale», le gouvernement nous montre de quel gâchis il est capable. Va-t-on encore une fois laisser croire la masse salariale de quelques centaines de millions tous les ans sous prétexte qu'il faut donner l'exemple, ou

va-t-on réduire le nombre des employés dans le but d'être plus «équitable» à l'endroit d'individus qui sont parmi les mieux traités de cette société?

Quand le projet de loi propose de s'en remettre à des études techniques pour évaluer les tâches des uns et des uns, il nous promet, à coup sûr, des résultats comparatifs non seulement aberrants (comme l'illustre une démarche récente de la Commission des droits de la personne), mais surtout, il se mêle de vouloir modifier d'un coup des variations qui ont souvent plus à voir avec la longue histoire des relations de travail qu'avec le sexe.

Au delà de ces failles importantes qui doivent être colmatées avant l'adoption de la loi, on peut aussi remettre en cause le moment choisi par le gouvernement pour passer à l'action. Quoi qu'en dise Mme Harel, il existe bel et bien un temps pour des réformes coûteuses et un temps pour des réformes qui, au contraire, pourraient générer des réductions de coûts pour les entreprises et attirer les investissements qui nous font tant défaut.

À quelques semaines de la tenue du sommet socioéconomique, le gouvernement du Parti québécois s'éloigne dangereusement de son objectif de consensus social. Dénoncé par ses doutes alliés dès l'instant où il a recours à des mesures de rigueur pourtant essentielles à la santé des finances publiques, il n'a encore rien fait pour stimuler la croissance des entreprises et l'emploi. On se demande avec qui il pourrait en venir à un consensus.

L E T T R E S

Hommage au vice-roi

Le comédien Jean-Louis Roux aura donc fini par s'incarner dans des personnages réels. Mais quels personnages! Il se sera mis à jouer pour vrai des rôles qui, dans la vie, sont déjà faux comme des rôles...

De tels personnages se trouvaient déjà en quantité au théâtre, sénateurs, gouverneurs, aussi suspects là que dans la vie.

Ces hauteurs empruntées, Roux les porte maintenant dans la réalité. Il les assume enfin personnellement. Il faut croire qu'il n'aura pas à faire de la composition.

Le parlementaire pour rire, devenu tel il y a deux ans sur des tréteaux loufoques, mais, depuis peu, incertain de son avenir parce que la pièce allait bientôt finir, s'est empressé de sauter dans un autre contrat et le voilà vice-roi.

Voilà quelqu'un qui rentre au théâtre par la grande porte: par la pure comédie vécue. Cette rentrée-là ne sera pas ratée, vu le protocole: dans les cérémonies, l'auditoire se retiendra sans doute, l'acteur ne se fera pas siffler. Personne surtout ne pouffera de rire...

Mais dans le peuple, je ne jurerais de rien en tout cas pour ce qui est des huées: le parterre se souviendra peut-être que le cabot lui a craché dessus.

Pierre Vadeboncoeur
Montréal, 16 août 1996

Un honneur

J'avoue ne pas comprendre certains Québécois qui se disent mécontents de la nomination de Jean-Louis Roux au poste de lieutenant-gouverneur et vont jusqu'à demander l'abolition du poste. C'est un honneur pour nous tous, Québécois.

Jean-Louis Rioux est viscéralement québécois et ne peut travailler contre nos intérêts.

Mes amis ne sont pas de mon

avis à cause des avantages du Commonwealth; j'ai peu voyagé.

J'ai peut-être cette incompréhension parce que je crois que nos ancêtres ont bâti le Canada et que la séparation actuelle en provinces peut être très heureuse avec une confédération modifiée. Mais très personnellement, je souhaite une séparation de l'Angleterre.

Léonie Gervais
Outremont, 14 août 1996

La constitution et l'amour

L'hypothétique constitution du Québec ne devrait contenir qu'un seul article, à savoir: «L'amour sous-tend tous les rapports.»

Gilles Londé
Montréal, 15 août 1996

Des excès de langage...

Difficile, lorsqu'on n'est pas séparatiste et socialiste bon genre, de tolérer les excès de langage de Josée Legault, mais quand on aime les débats publics on y arrive, à condition toutefois de pouvoir à l'occasion lui donner la réplique.

De retour de vacances, je viens de lire ce qu'elle écrit sur le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la situation de l'enseignement de l'histoire au Québec. Or, je constate après avoir moi-même relu ce rapport, que celui-ci est le fruit d'une large consultation d'experts et d'organismes, d'ailleurs souvent identifiés au milieu nationaliste. Pourtant, aucun de ceux-ci, que je sache, ne s'est opposé aux recommandations qu'il contient. Ce groupe de travail fut présidé par l'historien Jacques Lacoursière qui, soit dit en passant, n'est pas identifié comme un fédéraliste convaincu ni un défenseur du multiculturalisme.

On comprend bien que Mme Legault ait lu ce rapport à la lumière de son idéologie voulant que le Québec

soit une nation et que l'enseignement de l'histoire, s'il devait être plus présent dans nos écoles, devrait d'abord se consacrer à la défense de cette cause. Mais, de toute évidence, ce n'est pas l'avis de ceux qui se sont exprimés devant le groupe de travail et qui ont orienté ses conclusions.

Mais que Mme Legault se calme, car malgré la pertinence des recommandations de ce rapport qui cherche tout simplement à donner à l'enseignement de l'histoire une place comparable à celle qui existe dans les pays civilisés, rien ne sera fait pour les mettre en pratique. En effet, depuis des décennies, tous les ministres de l'Éducation ont démontré hélas leur totale impuissance à corriger l'état lamentable de l'enseignement de l'histoire au Québec.

Claude Poulin
Professeur d'histoire, Cégep de Ste-Foy
Sillery, 2 août 1996

... Mais oui, le Québec est une nation

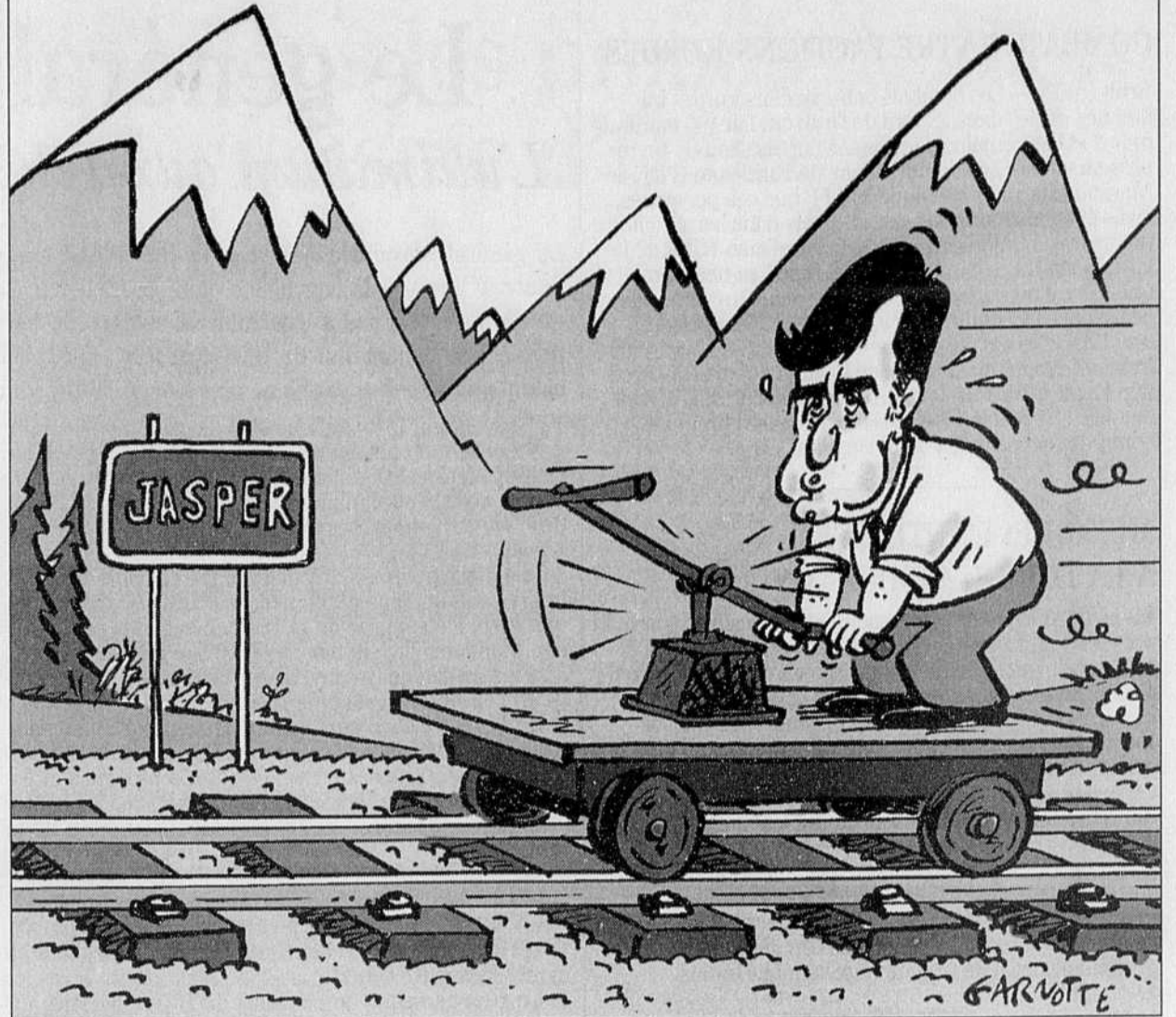
Au Québec, les étiquettes tiennent souvent lieu de débat. «Séparatiste» et «socialiste» (!), je ne pourrais, selon M. Poulin, être en désaccord avec Jacques Lacoursière, un souverainiste. Appuyant le même objectif, on ne pourrait diverger d'opinion. Belle conception de la vie intellectuelle.

C'est peut-être pourquoi M. Poulin ne discute pas du fond de la question, à savoir s'il est souhaitable que nous nous dotions d'un enseignement de l'histoire issu d'un postulat multiculturaliste.

Pour ce qui est de mon «idéologie» voulant que le Québec soit une nation, que répondre? Eh bien oui, le Québec est une nation. Ce qui ne découle d'aucune idéologie mais d'un fait, oserais-je dire, «historique». Mais je crains que la dénégation de M. Poulin ne laisse paraître la sienne.

Josée Legault

LE TRAIN-TRAIN DE L'UNITÉ...



Amnésie 101



MATHIEU
ROBERT SAUVÉ

Joseph Légaré (1795-1855) était mon arrière-arrière-arrière-grand-père. Peintre et collectionneur, il a ouvert la première galerie d'art au Canada tout en participant à plusieurs luttes politiques et sociales. Ce patriote a même été emprisonné pour ses idées durant le soulèvement de 1837, ce dont je ne suis pas peu fier.

Malheureusement, chez ses descendants, ce personnage est demeuré obscur pendant plus d'un siècle. Sa notoriété s'est révélée quand le Musée du Québec lui a consacré une rétrospective en 1979. À cette occasion, notre ancêtre a fait un retour triomphal dans notre arbre généalogique.

Or, n'eût été d'un legs testamentaire au Séminaire de Québec, son œuvre aurait probablement connu un oubli plus malheureux. D'ailleurs, les tableaux majeurs de cet artiste qui a témoigné de drames survenus à Québec (incendies meurtriers, épidémie de choléra) et de coutumes autochtones ont en grande partie trouvé preneur au Canada anglais. J'ai vu ses plus belles toiles à Ottawa et Toronto.

Ses héritiers ne sont pas à blâmer. Une grande amnésie collective a caractérisé le Québec du XX^e siècle. La modernité a lessivé les traces de son passé comme une inondation. Dans les années 1970, les Québécois ont retrouvé une certaine mémoire mais c'était une mémoire naïve, romantique. Elle n'était pas dénuée de charmes mais elle manquait nettement de raison. C'était l'époque de la bourgeoisie décapante, des raquettes en babiche et des violoneux en bois gossé.

Deux référendums plus tard, l'histoire semble redevenir *in*. Tant mieux car «si les Québécois connaissaient mieux leur histoire, leurs décisions sur l'avenir du pays seraient fortement modifiées, des deux côtés du débat», comme le di-

sait Jacques Lacoursière dans *Le Devoir*, le 22 juillet dernier.

En effet, il n'y a jamais eu autant de musées régionaux pour vanter le terroir, et jamais les sujets «historiques» n'ont été plus à la mode. A CBF 690, entre la circulation, la météo et la chronique horticole, l'historien André Champagne a sa chronique hebdomadaire. À la télévision, la série de l'automne sera *Marguerite Volant*, dont l'intrigue se déroule au moment de la Conquête.

Fait nouveau également, l'histoire n'appartient plus qu'aux historiens. À ce jour, quelque 60 000 personnes ont appris à connaître la période fascinante de 1837 grâce au *Roman de Julie Papineau* (Québec/Amérique). «Je suis surprise moi-même de l'engouement pour ce personnage» confie l'auteure, la journaliste Micheline Lachance. Elle qui craignait l'opprobre des historiens n'a reçu que des... félicitations. Elle travaille sur un second tome.

Un autre éditeur, XYZ, a lancé une collection de biographies romancées de personnages qui ont marqué l'histoire. De Pontiac à Jacques Plante, 12 titres sont déjà parus et autant sont à paraître. Pour le père de ce projet, André Vanasse, il s'agissait de présenter l'histoire d'une façon vivante. De raconter une histoire, ce que les livres des historiens patentés ne font pas toujours.

De toute évidence, l'histoire peut donc intéresser le grand public. Or voilà: l'école manque encore le bateau.

Le Groupe de travail sur l'ensei-

gnement de l'histoire, qui a remis son rapport au printemps, en a constaté la faiblesse dans l'ensemble du système scolaire. Alors que le jeune Italien moyen termine l'équivalent de notre école secondaire après avoir suivi quelque 900 heures de cours, l'Américain 700, l'Allemand et le Français environ 500, le Québécois a reçu moins de 300 heures d'enseignement de l'histoire. Si on divise ce chiffre par cinq continents, quelques périodes marquant et une poignée de personnages célèbres, le total laisse songeur.

Ici, on ne parle encore que de quantité. Pour ma part, les deux plus vifs souvenirs que je garde de mes cours d'histoire n'ont rien à voir avec Wilfrid Laurier, la Deuxième Guerre mondiale ou la Grèce antique. À la polyvalente, la prof de «412» a plus parlé de méthodologie que d'histoire... Quant au *freack* chargé du cours d'histoire du Québec, au cégep, il nous distribuait des tracts du PCC M-L et jetait ses mégots de *rouleuses* dans le dalot du table.

Je me souviens également que les manuels scolaires étaient aussi intéressants à lire que des annuaires téléphoniques. Mais à la différence de ceux-ci, pour passer l'examen du ministère, il fallait apprendre leur contenu par cœur: 1492, 1790, 1534, 1837, 1867, 1914, 1939, 1970...

Les choses n'ont donc pas changé, à en croire le groupe de travail. Dans certains cas, c'est pire. Au secondaire, par exemple, les cours d'histoire du Québec et d'histoire du XX^e siècle sont optionnels. Résultat: neuf étudiants sur dix ne s'y inscrivent pas. Pitoyable.

À l'automne, plusieurs groupes à vocation culturelle surveilleront l'application des excellentes recommandations du groupe de travail.

Pour un gouvernement souverainiste, il y va de son propre intérêt car comme l'a écrit Paul Valéry, «l'histoire donne à l'avenir le moyen d'être pensés».

À P R O P O S

... de géographie et d'histoire

En France, l'histoire et la géographie sont des disciplines étroitement associées. C'est une particularité que l'on ne trouve guère ailleurs, sauf dans les ex-colonies françaises (où on la remet parfois en question) et dans quelques espaces culturels d'influence française, comme au Québec.

Ce jumelage remonte à la Troisième République, car il «permettait de présenter l'hexagone national comme une «personne» riche de la diversité de ses terroirs et d'une histoire providentielle», explique Dominique Borne, doyen des inspecteurs d'histoire-géographie. De fait, l'enseignement de l'histoire, à ses débuts, était principalement chargé d'une mission d'instruction civique.

Il le resta longtemps, dispensé sous la forme de larges

tranches chronologiques qui, de la préhistoire au présent, dessinaient la généalogie de la nation.

C'est au long de la décennie d'après-guerre que surviennent les premières vraies remises en question. Les souvenirs de la défaite et de l'occupation, la décolonisation, l'instabilité politique et l'inspiration qu'offre la très vivante école historique française invitent à moderniser l'enseignement de l'histoire et à accorder de l'importance au développement de l'esprit critique chez les élèves.

Se souvenir et devenir, Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, 10 mai 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

I D É E S

Chrétien, Durham, même combat

On satanise volontiers la politique linguistique québécoise mais le bilinguisme de Trudeau a aussi son côté diabolique en ce qu'il représente la langue anglaise comme étant aux abois au Québec

CHARLES CASTONGUAY
Université d'Ottawa

La commission parlementaire qui étudiera la question linguistique ne saura faire abstraction du contexte canadien. Le point de vue qui suit s'inscrit dans cette optique.

On satanise volontiers la politique linguistique québécoise. Toutefois, le bilinguisme mis en place par Trudeau a lui aussi son côté diabolique en ce qu'il représente la langue anglaise comme étant aux abois au Québec. Pour bien saisir la perversité de cette position, il faut situer la question dans le cadre du français, langue minoritaire au Canada, sans oublier sa toile de fond historique tissée hier encore de résistance passive à des politiques assimilationnistes parfois fort explicites.

La modernisation de la société canadienne-française a donné naissance à un nationalisme moins frileux. Lester B. Pearson y répondit en créant la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, chargée d'examiner «comment développer la Confédération [sic] canadienne sur la base d'un partenariat

d'égal à égal entre les deux peuples fondateurs».

Mais son successeur, Trudeau, écarta le modèle d'un Canada biculturel et binational. A sa Loi sur les langues officielles de 1969, il assortit plutôt le multiculturalisme et une croisade pour l'unité nationale canadienne qui exclurent la reconnaissance d'une nation canadienne-française (ou québécoise). Le côté subversif de sa politique linguistique devint explicite aussitôt qu'Ottawa, sous prétexte de secourir le français dans le reste du Canada, se mit à prétendre que l'anglais était sur la défensive au Québec. Par exemple, le premier Conseil consultatif des districts bilingues recommanda que l'ensemble du Québec soit désigné bilingue.

Insatisfait de ces développements, le Québec mit sur pied sa propre enquête sur la langue, puis légiféra pour proclamer le français langue officielle et tenter d'en faire la principale langue d'assimilation des immigrants allophones (convenons que allophone, anglophone et francophone renvoient à la langue maternelle).

Le tableau 1 montre à quel point la majorité anglophone du Canada a profité et profite encore de l'assimila-

tion. Nous y avons réparti les réponses doubles ou triples de façon égale entre les langues ou origines déclarées; pour l'origine ethnique, lire «britannique» au lieu de «anglais».

En passant de l'origine ethnique à la langue maternelle, le déplacement des chiffres en faveur de l'anglais fournit une estimation de l'assimilation avant la naissance: il découle de l'adoption de l'anglais comme langue usuelle par les ascendances des personnes recensées.

Il s'agit d'une sous-estimation de l'anglicisation cumulative, en ce que les descendants des personnes anglicisées ont tendance à se dire d'origine anglaise.

En passant de la langue maternelle à la langue d'usage actuelle à la maison, le second déplacement des effectifs indique l'ampleur de l'anglicisation après la naissance: il traduit l'anglicisation des recensés eux-mêmes. C'est le cas d'un peu plus de deux millions de Canadiens francophones ou allophones.

En faisant la somme de l'assimilation cumulative et actuelle, on constate que si une nette minorité de Canadiens se déclarent d'origine britannique, plus des deux tiers parlent

sur tout ou exclusivement l'anglais à la maison. Le pouvoir d'assimilation de l'anglais est à ce point massif qu'avec l'immigration, il compense la sous-fécondité de la majorité anglophone.

A l'extérieur du Québec, le recensement de 1991 a compté 976 413 personnes de langue maternelle française mais seulement 636 635 qui parlent habituellement le français à la maison. Cela donne un taux d'anglicisation actuelle de 35 % en regard de 27 % en 1971. De nombreux facteurs peuvent expliquer cet échec, mais l'appareil gouvernemental canadien lui-même contribue comme toujours à l'érosion du français.

Sa politique de bilinguisme fait une belle jambe au Canada. En réalité, un quart de siècle après la Loi sur les langues officielles, un service en français n'est souvent pas disponible dans les bureaux fédéraux désignés bilingues à l'extérieur du Québec, et l'anglais reste la principale langue de travail des fonctionnaires francophones à Ottawa. La fonction publique canadienne et les services fédéraux demeurent ainsi des instruments d'anglicisation.

Au Québec, le français réalise un gain net de 66 141 personnes au moyen de l'assimilation actuelle. Le gain de 135 603 pour l'anglais est autrement plus impressionnant. Il s'agit encore d'une sous-estimation, du fait que les personnes anglicisées quittent le Québec plus facilement que les francisées.

En 1991 comme en 1971, on compte au Québec un peu plus de francophones anglicisés que d'anglophones francisés. Cette dominance directe de l'anglais demeure remarquablement stable dans les régions à forte concentration anglophone. On constate encore une anglicisation nette des francophones de l'ordre de 7 % dans l'ouest de l'île de Montréal et de 4 % dans les comtés outaouais de Gatineau et de Pontiac.

Quant aux allophones, la part du français en regard de l'anglais dans leur assimilation nette n'a atteint que 36 % en 1991, comparée à 27 % en 1971. Or, abstraction faite des allophones, le Québec est à 90 % francophone et à 10 % anglophone. Pour que l'immigration allophone n'influe pas sur ce rapport, il faudrait que la part du français dans son assimilation soit de l'ordre de 90 %. C'est loin d'être le cas.

Il y a eu évidemment amélioration. Dans l'assimilation des allophones immigrés, la part du français a graduellement augmenté, partant de 25 % parmi ceux qui sont arrivés au Québec avant 1966, pour plafonner à un peu moins de 70 % parmi la cohorte de 1976-1980.

TABLEAU 1: EFFET DE L'ANGLICISATION AU CANADA, 1991

	ANGLAIS	FRANÇAIS	AUTRES
ORIGINE ETHNIQUE	9 793 193	7 168 703	10 032 145
LANGUE MATERNELLE	16 311 213	6 562 062	4 120 765
LANGUE D'USAGE	18 440 533	6 288 425	2 265 073

Mais la part du français dans l'assimilation des allophones nés au Québec n'est plus que de 24 % en regard de 32 % en 1971. Et le plafonnement de l'attrait du français parmi les allophones immigrés au cours des années 1980 laisse songeur.

Cet essoufflement de la francisation n'est sans doute pas sans rapport avec la défaite référendaire de 1980 et, dans sa foulée, l'activisme fédéral et fédéraliste en faveur d'un retour du Québec au bilinguisme anglo-français.

A ce propos, le successeur de Trudeau a déjà rendu abondamment clair ce que nous réserve la défaite de 1995.

Par ailleurs, un quart de siècle de sous-fécondité fait en sorte que le poids de la majorité francophone est depuis 1986 à la baisse au Québec. La tendance est particulièrement sensible dans la région montréalaise. Dans l'île de Montréal, le poids des francophones passera bientôt sous le seuil de 50 %.

Dans ces conditions, l'anglais pourrait connaître de nouveaux succès comme langue d'assimilation. Les allophones se trouvent en effet déchirés entre adopter la langue de la majorité francophone du Québec ou celle de la majorité anglophone du Canada et de l'Amérique du Nord. Le bilinguisme canadien mine la francisation des allophones en faisant une vigoureuse promotion de l'anglais au Québec.

Pourtant, c'est le français qui est en difficulté au Canada. La sous-fécondité œuvre de concert avec l'anglicisation pour marginaliser rapidement la minorité francophone. Son importance relative au sein de la population canadienne a chuté de 29 % en 1951 à 24 % en 1991. La tendance s'accélère et, comme le montre sa pyramide des âges, elle gagnera

sous peu la population francophone en chiffres absolus.

Pour remédier un tant soit peu à ce déséquilibre, le gouvernement du Canada devrait cesser d'entretenir la fumisterie voulant que l'anglais soit en péril au Québec, et renforcer partout son appui au français. Avec la reconnaissance d'une nation canadienne-française ou québécoise, pareil ajustement pourrait faire l'économie d'un troisième référendum.

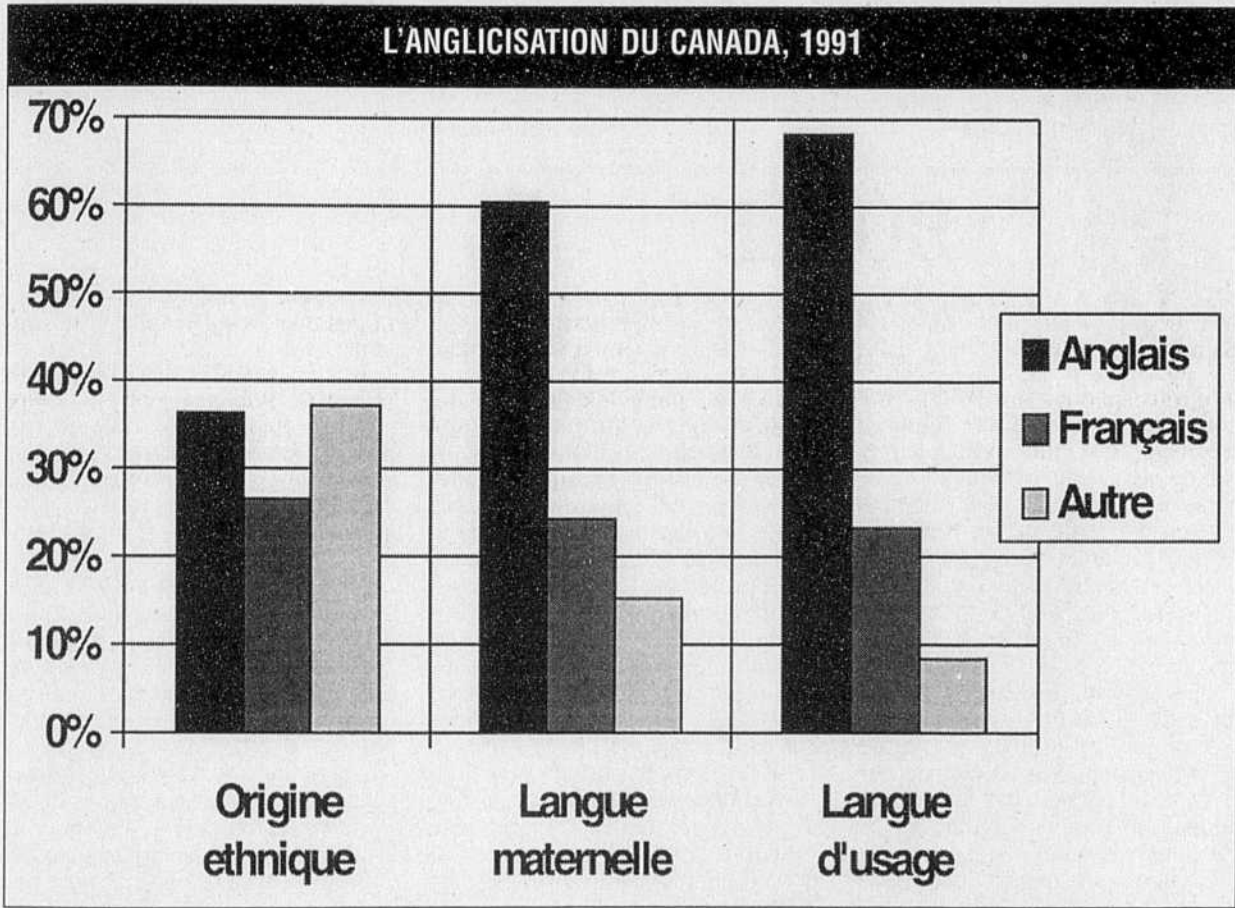
Certes, on peut expliquer le déraillement de l'élan initial de la Commission BB par l'impossibilité de faire accepter à la majorité anglophone une politique asymétrique qui viserait, pour l'essentiel, à soutenir la minorité francophone à la fois au Québec et dans les autres provinces.

L'impératif de l'«unité nationale» peut aussi justifier le rejet du biculturalisme et le refus de reconnaître l'existence d'un peuple canadien-français ou québécois.

Cela revient à nier au fait français les conditions indispensables à sa pérennité, au nom d'un impérialisme assez proche de celui de lord Durham. Assimiler les gènes sous le couvert de la rectitude politique, chapeau!

Par deux fois, les francophones du Québec ont tenté de relancer le Canada sur la voie de la «Confédération» ou du «partenariat d'égal à égal» à l'origine de la Commission BB.

Il reste à voir si le savant calcul d'une nation, de deux langues officielles et de multiples cultures viendra à bout du nationalisme canadien-français et, du même coup, du français en Amérique, ou si un ultime sursaut du fait français au Québec forcera la négociation de nouvelles règles du jeu.



L'économie sociale et les attentes du prochain sommet socioéconomique

1- Le défi d'interrelier le social et l'économique

ANDRÉ JOYAL

Professeur d'économie à l'UQTR et membre du Groupe de recherche en économie des PME (GREPME), l'auteur a plusieurs publications à son actif sur les entreprises de l'économie sociale.

Encore l'économie sociale, dira-t-on. Oui, il en a été beaucoup question depuis quelques mois, en fait depuis que Lucien Bouchard a pris les rênes du gouvernement. Sensible aux revendications associées à la manifestation «Du pain et des roses», le premier ministre a profité de la tenue du sommet socioéconomique de mars dernier pour mettre sur pied le Chantier de l'économie sociale dont il a confié la responsabilité à Nancy Naetam, une militante de longue date. Il s'agira pour celle qui fut à l'origine de la première Corporation de développement économique et communautaire de Pointe-Saint-Charles avant de passer à la direction du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) de mettre en évidence l'importance de l'économie sociale à l'occasion du sommet du 30 octobre prochain. Ce faisant, bien sûr, l'occasion sera très belle pour reprendre les principales revendications du rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, mis en place à la suite de la marche sur le Parlement orchestrée par la Fédération des femmes du Québec. Au préalable, cependant, il y a tout lieu de s'attendre à un tableau favorable de l'apport de ce secteur de l'économie qui tente de concilier des objectifs à la fois sociaux et économiques. Quand on demande à un militant de décrire l'importance de son secteur d'activité, on imagine mal qu'il le présente comme une quantité négligeable.

Dans ce nouveau rapport, attendons-nous également à des références aux quelque trois millions d'emplois pour la seule France où les entreprises de l'économie sociale contribueraient à pas moins de 6 ou 7 % du produit inté-

rieur brut. S'il en est ainsi pour la mère-patrie, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le Québec? Déjà beaucoup de gens, majoritairement représentés par des femmes, gravitent dans ce que l'on a toujours désigné au Québec comme étant le secteur communautaire.

Encore récemment, lorsqu'un regroupement d'individus mettait sur pied des initiatives visant à répondre à des besoins non satisfaits par les secteurs privé et public, on parlait de développement communautaire en s'inspirant de l'expression *community development*. Bon nombre de nos organismes sans but lucratif (OSBL) s'inscrivent dans cette mouvance de même que plusieurs coopératives de travail. On préfère cependant depuis peu l'expression entreprise d'économie sociale à celle d'entreprise communautaire.

Rien de neuf sous le soleil donc quand on parle d'économie sociale. C'est d'ailleurs ce qu'ont démontré dans ce page (*Le Devoir*, 16 et 17 mai) B. Lévesque et Y. Vaillancourt, en recourant cependant, comme pour apporter une touche nouvelle, à l'expression toute fois bien franco-française: «économie plurielle». Le sociologue français, Guy Roustang, qui inspire mes deux collègues de l'UQAM, définit celle-ci dans *Le Monde* du 3 avril dernier comme une économie qui ne soit pas esclave du marché mais qui tienne compte du territoire. Evidemment, il n'y a rien à comprendre.

Toujours dans *Le Monde*, édition du 10 octobre dernier, dans un manifeste en faveur de l'économie solidaire, les signataires tentent de se faire plus explicites. Le «pluriel» se réfère à... «l'hybridation des économies marchande et non marchande, monétaire et non monétaire, à des réalisations qui vont à l'encontre de la logique dominante unidimensionnelle qui aboutit au cloisonnement des différents registres de l'économie». Rien de moins. Même si l'on est

ici un peu plus clair, on a un bel exemple d'une volonté typiquement française de préférer faire compliqué plutôt que de faire simple. Comme l'a écrit plus simplement Nancy Naetam, également dans cette page (*Le Devoir*, 11 juin), en se référant à des entreprises de l'économie sociale, on se rapporte à des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif et qui s'ordonnent autour de certaines valeurs dont le primat de la satisfaction des besoins des membres sur la recherche du rendement financier et le recours à une gestion participative.

Ce que je voudrais considérer ici, c'est l'hypothèse soulevée par Lévesque et Vaillancourt à savoir que l'économie sociale pourrait tracer la voie d'un nouveau modèle de développement. Il importe moins de savoir si le modèle est nouveau ou pas que de considérer dans quelle mesure il est permis de fonder des espoirs dans ce modèle. En présence de la grande permutation économique en cours, sommes-nous prêts à encourager les jeunes (nos propres enfants) à envisager une carrière au sein de l'économie sociale? Quant à ceux qui s'y trouvent déjà, et qui souhaiteraient voir leur emploi transformé en «véritable» emploi, peut-on les conforter dans leurs attentes? Ce n'est pas en tant que militant que je vais tenter de répondre à cette double interrogation mais en observateur de la scène socioéconomique, c'est-à-dire sur la base des faits vécus.

Les rédactrices du rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale résumant la vision de différents auteurs sur ce que sont les entreprises d'économie sociale. Ces entreprises se caractérisent par: ■ la décentralisation de la production et l'implantation dans le tissu social; ■ l'adaptation de la production aux besoins; ■ le recours aux technologies intermédiaires;

■ l'expérimentation de nouvelles formes de travail et la démocratisation de la prise de décision.

C'est sur la base de telles caractéristiques qu'Harold Bhérer de l'Université Laval et moi avions entrepris, il y a quelque 12 ans, nos travaux sur les entreprises alternatives. Ce faisant, il nous fallait, et il le faut toujours dans le cas présent, que ces activités soient avant tout des entreprises. C'est-à-dire qu'elles doivent correspondre à une organisation juridique, à un bilan distinct, soumise à une autorité directrice constituée en vue d'exercer dans un ou plusieurs lieux, une ou plusieurs activités de production de biens ou de services.

En termes plus simples, ces organismes doivent avoir une finalité marchande et aspirer à brève échéance à voler de leur propres ailes. Sur la base de ces considérations, nous avions refusé de retenir dans notre échantillon un OSBL alors à ses premiers balbutiements dans Charlevoix. Cet organisme innovait vraiment à la fois par son produit et son type de gestion. A l'époque, les subventions comptaient pour 90 % de ses revenus, beaucoup trop selon nos critères.

En 1989, ce même organisme, toujours sans but lucratif, allait présenter des états financiers tout à fait inversés, et obtenir le prix de la PME de l'année. Mais le Cirque du Soleil, puisqu'il s'agit de cette entreprise, était-il toujours alternatif, communautaire ou d'économie sociale? Un organisme peut-il toujours faire office d'agent de développement social quand l'économie l'emporte sur le social? Voilà bien la plus grande contradiction qui caractérise ceux qui, tout en œuvrant dans le secteur de l'économie sociale, en arrivent à prendre l'économie dominante comme référence. On verra demain que le rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, intitulé *Entre l'espoir et le doute* n'échappe pas à cette contradiction. Elles ont bien raison de douter, ces dames! Demain: «Simplicité volontaire ou nécessaire: entre l'espoir et le doute».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpé, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*); Jean-Pierre Lévesque (*responsable des pages thématiques*), Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable de la section Tourisme*); Martin Duclos et Christine Dumazet (*relucteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'Information culturelle: Michel Bélar (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (*responsable*), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Sylviane Tramier (*responsable*), François Brousseau (*éditorialiste*), Jocelyn Conlon, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lessage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Veau (*correspondant parlementaire à Québec*); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (*commis*). La documentation: Gilles Paré (*directeur*), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (*directrice*), Daniel Barbeau (*directeur adjoint*), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Perrine Rousseau, Micheline Turgeon; Jean Ouellet (*secrétaire*). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (*directeur des approvisionnements, distribution et production*), Marie-France Turgeon (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lessage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (*responsable*), Évelyne Labonté (*responsable à la promotion des abonnements*), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise LaChapelle, Rachel Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (*contrôleur*), Dany Dépatie (*adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines*), Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Jeanne d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC.: Yves L. Duhaime (*président*), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (*président*), Roger Boissvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La photo gagnante



CHRISTIANE HAMELIN, pour la photo ci-dessus, a remporté le 1^{er} prix du concours KINSA (Kodak) Le Devoir Passez à l'action. Suzanne Hicks a remporté le 2^e prix, François Dusseau, le troisième. Des mentions ont par ailleurs été décernées à Renaud Blais, Jean G. Lengellé, Geneviève Dorion-Coupal, Denis Robitaille et France Fournier.

ALBERTA

SUITE DE LA PAGE 1

recommandations de chacun des gouvernements des provinces.

Cette suggestion a été faite immédiatement après le discours du premier ministre ontarien Mike Harris devant un groupe de gens d'affaires de Calgary.

M. Harris est aussi un sérieux défenseur du principe de l'autonomie des provinces dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les deux hommes politiques estiment que le gouvernement fédéral fait fausse route lorsqu'il prétend que les provinces sont incapables d'en arriver à une vision nationale dans ces secteurs.

Le gouvernement fédéral exige que les régimes de santé et les programmes sociaux «soient souples, adaptés aux besoins et sensiblement comparables partout au Canada».

Pour le gouvernement du Québec et le premier ministre Lucien Bouchard, le fédéral n'a rien à faire dans l'élaboration des normes des services de santé et sociaux qui doivent prévaloir dans les provinces puisqu'il s'agit

là de domaines de compétences exclusivement provinciales.

M. Bouchard pourra aussi difficilement participer à l'exercice des provinces afin de définir entre eux les nouvelles normes du seul fait qu'il ne veut d'aucune façon donner l'impression de discuter ou de donner son aval à une certaine forme de renouvellement du fédéralisme.

Hier après-midi, les premiers ministres des provinces, à l'exception de Lucien Bouchard sont montés à Edmonton dans le train de l'unité pour se rendre à Jasper. Au cours de ce voyage de près de six heures, ils ont entrepris des discussions stratégiques en l'absence du chef du gouvernement québécois sur la façon de mener à bien leurs projets.

M. Bouchard a voyagé seul de Montréal à Edmonton et a pris un autre petit avion pour se rendre à Hinton, à une soixantaine de kilomètres de Jasper. Il sera présent, aujourd'hui à la table des premiers ministres pour la deuxième séance de la conférence, la première s'étant déroulée dans le train.

INITIATION

«De tels propos sont complètement inacceptables et cela ne se chantera pas entre nos murs»

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il s'agissait d'une activité officielle.

Outrés par l'imbécillité et la vulgarité du texte des chansons qu'on les sommait d'apprendre, des étudiants ont contacté *Le Devoir* pour se plaindre de cet envoi.

«Mon ami et moi, nous avons eu la même réaction. Nos blondes et nos parents, tout le monde a eu cette réaction. Ce sont des propos qui n'ont pas leur place dans un établissement universitaire! En tous cas, il ne doit pas y avoir beaucoup d'étudiants qui ont le goût de participer à ce genre d'initiation», a dit l'un deux, tenant à conserver l'anonymat.

La prose libidineuse de ces auteurs juvéniles ne méritait pas d'être reproduite, nous soulignerons seulement qu'elle faisait l'éloge de la masturbation et décrivait avec insistance et force détail les moyens suggérés aux nouveaux étudiants pour contenter sexuellement leurs aînés.

Hier matin, le vice-doyen aux études de premier cycle à la Faculté de médecine, le Dr Claude Morin, s'est dit outré par le contenu de cet envoi. Même si la Faculté de médecine a toujours consenti à ce que les étudiants disposent d'une période pour organiser l'initiation des nouveaux venus, cette dernière n'était au courant ni de l'envoi, ni de son contenu hautement sulfureux. Et non plus du fait que l'entête de la faculté avait été utilisé pour organiser le canular.

«De toute évidence, cela a été fait par quelques individus. De tels propos sont complètement inacceptables et cela ne se chantera pas entre nos murs. Nous nous dissociions complètement de cet envoi», a-t-il dit, hier.

Après avoir rencontré des représentants de l'Association étudiante, le Dr Morin a décidé en après-midi d'annuler l'ensemble des activités d'initiation qui étaient prévues pour le mercredi 28 août. Une lettre de la faculté, faisant état de cet imbroglio et des raisons de l'annu-

lation de l'initiation, sera envoyée à la centaine d'étudiants qui étaient visés par ce canular.

Le vice-doyen a tenu à dissocier l'association étudiante de cette mauvaise farce et a déploré que la stupidité de quelques étudiants mène à l'abandon de l'initiation. «D'ordinaire, nous faisons confiance aux étudiants et tout se passe bien. A partir de l'an prochain, je crois que nous allons faire en sorte de trouver une journée de congé pour que tout cela se fasse à l'extérieur du campus et en dehors des heures prévues pour les cours», a-t-il ajouté.

Les auteurs du texte scabreux sont restés introuvables hier, de même que les responsables de l'initiation.

Visiblement mal à l'aise, le président de l'Association des étudiants de médecine de l'Université de Montréal, François Aumont, a soutenu ne pas être au courant du contenu des refrains suggestifs préparés par les organisateurs. «Cela s'en va à la poubelle. Ça n'a été approuvé ni par la faculté ni par nous. Nous tenons à nous dissocier de ces propos. Cela est en effet de très mauvais goût», a-t-il dit, après en avoir pris connaissance.

Ce dernier s'est par ailleurs dit déçu que l'initiation, qui se déroule toujours sans anicroches, tombe à l'eau en raison du manque de jugement de quelques individus.

Depuis quelques années, plusieurs incidents ont fait mauvaise presse aux initiations exercées dans diverses universités. Certains étudiants se sont plaints d'avoir été contraints d'effectuer des gestes humiliants et dégradants. Les pratiques de certains bataillons, qui ont plongé l'armée canadienne dans la tourmente au cours de la dernière année, n'ont pas aidé à redorer le blason de ces rites d'accueil. Chose certaine, la faculté de médecine risque d'être échaudée par cette affaire. «Cela devient très agaçant, a dit le Dr Morin. Il suffit toujours de quelques excités pour faire mal tourner les choses.»

BOYLE

«Je me sens très à l'aise dans mes fonctions de chef d'état-major»

SUITE DE LA PAGE 1

mettre au journaliste. Si cette affaire l'éclabousse aujourd'hui, avait dit le général, c'est qu'il a fait confiance à des subordonnés «malhonnêtes» dans leur gestion du processus d'accès à l'information.

Hier, un des commissaires, Robert Rutherford, un vétéran de la Seconde Guerre mondiale, a dit redouter les conséquences que pouvait avoir sur les Forces armées l'admission faite par le général qu'il avait violé l'esprit de la loi.

Le commissaire a demandé au général si les simples soldats pouvaient éviter des mesures disciplinaires en «plaidant *mea culpa* et avouant qu'ils avaient seulement brisé l'esprit de la loi». Le général a répondu qu'ils ne le pouvaient pas.

Le commissaire lui a alors demandé s'il pouvait «maintenir l'ordre et la discipline au sein des Forces armées maintenant qu'il avait admis avoir violé l'esprit de la loi».

Le général Boyle a répondu qu'il était en mesure de diriger les Forces armées puisqu'il n'avait pas violé intentionnellement la loi.

«Oui, je peux maintenir l'ordre au sein des Forces armées. [...] Je me sens très à l'aise dans mes fonctions

de chef d'état-major», a-t-il dit.

Au cours des auditions d'hier, le président de la commission, le juge Gilles Létourneau, a demandé au général ce qu'il pensait de la notion de leadership telle que définie par Jacques Dextraze qui fut chef d'état-major des Forces armées entre 1972 et 1977. Le juge a lu un extrait d'un article que Dextraze avait publié en 1973.

«Cela [le leadership] veut dire qu'on doit toujours accepter la responsabilité [...] pour les erreurs et les échecs de nos subordonnés. S'ils échouent, c'est de notre faute [...] Il ne faut pas rejeter le blâme sur les échelons inférieurs.»

Le juge Létourneau a demandé au général s'il acceptait cette définition du leadership. Le général a répondu positivement. «Alors, a dit le juge, acceptez-vous la responsabilité des gestes [faits] par vos subordonnés» au sujet de la falsification des documents.

Le général a répondu qu'il assumait toute la responsabilité de l'affaire mais qu'on ne pouvait pas le considérer comme l'auteur de la faute, faisant ainsi une distinction entre la responsabilité et l'imputabilité.

Je ne peux pas être accusé d'une chose dont je n'étais pas au courant,

a dit en substance le général.

Lorsque le commissaire Peter Desbarats lui a demandé s'il avait pensé prendre congé de ses fonctions de chef d'état-major pendant la durée des auditions de la commission d'enquête, le général a dit oui.

Le général a affirmé qu'il avait songé se retirer momentanément pour que la différence entre ses responsabilités personnelles et celles découlant de son poste de chef d'état-major dans l'affaire de Somalie soit claire.

«Est-ce que je pouvais être Jean Boyle et en même temps être le chef d'état-major?», a-t-il dit. La réponse était oui. Les collègues que j'ai consultés m'ont dit de rester mais d'être prudent.»

Le général a affirmé qu'il avait discuté de cette question avec le ministre de la Défense nationale, David Collenette, et que celui-ci lui avait demandé de rester.

En début de matinée, l'avocate de la commission, Barbara Mlsaac, a interrogé le général sur les événements entourant la tentative de destruction des documents falsifiés. A la fin août et au début de septembre 1995, les officiers qui avaient en 1993-1994 falsifiés des documents ont voulu détruire les originaux

lorsque la commission d'enquête a réclamé tous les documents sur l'affaire de Somalie. Ils craignaient que le journaliste de la CBC ne consulte ces originaux et s'aperçoive qu'on lui avait donné des documents falsifiés.

Dès le 5 septembre 1995, plusieurs officiers du département des Affaires publiques se sont opposés à la destruction des papiers et ont informé leurs supérieurs des intentions du groupe d'officiers en question.

L'avocate a demandé au général s'il avait eu connaissance de cette affaire de destruction de documents avant le 21 septembre, date à laquelle il dit en avoir été informé. Le général a répondu que personne, au sein du département des Affaires publiques, ne l'avait contacté pour l'informer de l'affaire. Le général a toutefois affirmé à l'avocate qu'il avait rencontré, entre le 5 et le 21 septembre, plusieurs des officiers impliqués dans cette affaire.

Selon le général, les officiers supérieurs qui étaient déjà au courant de cette affaire de destruction auraient dû le prévenir.

«Je ne sais pas ce qui s'est passé, a-t-il dit. Je ne sais pas où l'information a été bloquée.»

PROSTITUTION L'Asie est le continent le plus touché

SUITE DE LA PAGE 1

des minorités ethniques du nord de la Thaïlande, porteront toute leur vie les cicatrices des tortures qui ont précédé ou suivi leur «initiation» violente: coups répétés, brûlures de cigarette, voire mutilations. A Kamathipura, le principal quartier «rouge» de Bombay, où entre 45 % et 70 % des 60 000 prostituées sont séropositives, celles-ci ne quittent leur lit de travail et leur emploi que lorsqu'on les chasse, parce que trop vieilles ou sidérées.

Selon les estimations de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales spécialisées, l'Asie est le continent le plus touché, de l'Inde (300 000 enfants prostitués) au Cambodge (2000) en passant, dans l'ordre décroissant, par la Chine, la Thaïlande, les Philippines, le Népal, le Sri-Lanka et quelques autres pays. Si les filles restent, de très loin, les premières victimes, les garçons sont de plus en plus nombreux. Tous sont de plus en plus jeunes, la peur du sida pous-

sant les «consommateurs» à réclamer des enfants vierges, à peine ou non pubères. Physiquement plus vulnérables que leurs aînés, et ayant plus de «clients» qu'eux, ces enfants sont plus exposés aux maladies sexuellement transmissibles, dont le sida.

La prostitution infantile rapporte gros, et aux moindres risques, à ceux qui la gèrent: sans doute plusieurs milliards de dollars par an. C'est une activité économique et criminelle florissante qui, depuis le village où un enfant est enlevé jusqu'au bordel où il échoue, implique toute une chaîne d'intermédiaires, trafiquants, financiers jusqu'à des spécialistes du «marketing» qui compromettent des policiers et corrompent des politiciens. C'est un secteur qui fonctionne à coups de contrebande, de faux passeports et de pots-de-vin. Il est le plus souvent entre les mains des mafias qui contrôlent notamment le commerce de la drogue que les enfants consomment. Dans ce sombre tableau, le tourisme sexuel et la pé-

dophilie occupent une place accrue. Loin de chez eux, de bons pères de famille, européens, américains ou japonais, couchent avec des enfants étrangers. En Thaïlande, on les surnomme les «crocodiles». La pornographie infantile, réprimée en Europe, trouve en Asie une nouvelle terre d'élection. Le Japon est son principal marché. Internet oblige, sa diffusion est devenue facile et peu coûteuse. La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants est d'abord d'ordre juridique. Il s'agit en particulier d'inciter les Etats à adopter une législation extraterritoriale qui leur permet d'enquêter hors de leurs frontières, et surtout de poursuivre leurs ressortissants lorsqu'ils rentrent chez eux.

Les Etats-Unis, l'Australie et de nombreux pays européens se sont déjà dotés d'une telle législation. Paradoxalement, dans certains pays, les lois en vigueur punissent les enfants plus sévèrement que leurs exploitateurs. Il s'agit également d'accroître la coopération interpolicière. Mais la répression se heurte à la dif-

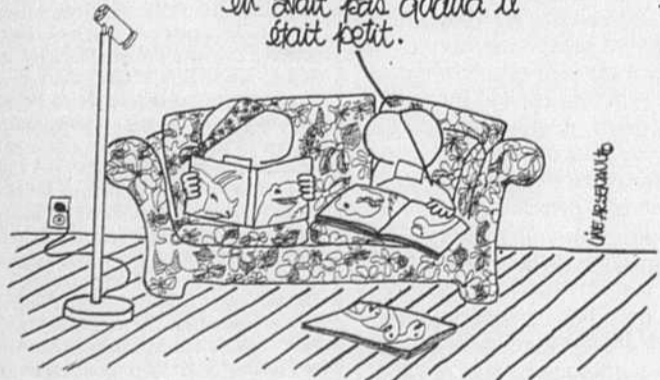
ficulté de produire des preuves tangibles. Sans compter l'indifférence et le manque de volonté politique de nombreux gouvernements.

En outre, dans ce domaine aussi, la loi court après l'évolution technologique. Comment réprimer la pornographie livrée à domicile avec Internet? Faut-il la combattre, sous sa forme la plus récente, la «pornographie virtuelle», où n'intervient que des images de synthèse? Non, disent les uns, puisque qu'aucun être vivant n'est exploité. Si, rétorquent les autres, car celle-ci favorise, au bout du compte, la prostitution infantile.

Mais c'est, bien sûr, la prévention qui prime. Rude et longue tâche qui mêle formation et information, éducation et progrès économique, dans le cadre d'une lutte contre la pauvreté, l'ignorance, les préjugés. Cette prévention devrait privilégier le soutien à la famille, qui reste la «première ligne de défense» de l'enfant. Lorsque celle-ci s'effondre, il n'est plus qu'une proie offerte au crime.

La vie qu'on mène

Mon père ne connaît rien aux dinosaures. Il ne s'y en avait pas quand il était petit.



FONDATION DEROUIN

UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC DES ARTISTES DES TROIS AMÉRIQUES



UNE GALERIE D'ART - UNE SALLE DE CONFÉRENCE - UN CENTRE DE DOCUMENTATION - UN SITE EN VERSANT DE MONTAGNE OÙ L'ART S'INTÈGRE AUX LIEUX

INTÉGRATION AUX LIEUX

DU 13 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 1996

UN TERRITOIRE SANS FRONTIÈRE

EXPOSITION À LA GALERIE DU VERSANT:

Helen Escobedo, Pierre Leblanc, Claude Beausoleil et René Derouin

INSTALLATIONS SUR LE SITE DES OEUVRES DE:

Helen Escobedo, Pierre Leblanc et René Derouin

VISITES GUIDÉES TOUTS LES SAMEDIS ET DIMANCHES

INVITÉS DES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ 1996:

HELEN ESCOBEDO, CHRISTIAN MORISSONNEAU, GRACIELA

SCHMILCHUK BRAUN, ROLAND ARPIN, PIERRE LEBLANC, CLAUDE

BEAUSOLEIL, JOCELYNE CONNOLLY ET RENÉ DEROUIN

À UNE HEURE DE MONTRÉAL

1303, Montée-Gagnon, Val-David (Qc) J0T 2N0

Montréal: Téléphone 524-6937 et télécopieur (514) 524-3020

Val-David: Téléphone et télécopieur (819) 322-7167

Ouvert du jeudi au dimanche 11 h à 19 h

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559